

NOVEMBRE 2004

Feuille de liaison de la Ligue Spéléologique de Bourgogne

Comité de rédaction : Ligue Spéléologique de Bourgogne

Bruno Bouchard – 20 rue des Etangs – 89113 Charbuy

Editorial

En 6 mois, les dossiers que la nouvelle équipe a eu à prendre en considération se sont empilés sur le bureau. En vrac, le spéléo-secours en Bourgogne, la bibliothèque de la Ligue, la formation, la comptabilité et la trésorerie, les dossiers de subventions, les statuts et le règlement intérieur... autant de dossiers à traiter, en cherchant à rassembler le plus de personnes concernées autour de la table.

Et ce n'est pas le plus facile, à cause de l'éloignement des uns et des autres, mais aussi à cause de la riche personnalité des uns et des autres.

Par-dessus cela, est apparu un vieux serpent de mer, une épée de Damoclès diront certains, qui flottait au-dessus de nos têtes et dont on ne parlait plus ou trop peu : Natura 2000. Alors que les premières rencontres datent de 1999, il n'y avait plus eu de véritables contacts entre les spéléologues et les personnes chargées de ces dossiers, à savoir la Préfecture, la DIREN ou le Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne.

Le 3 juin 2004, tous les acteurs ont été conviés pour lancer l'élaboration du document d'objectifs du projet de site Natura 2000 n°FR2600975 (site régional n°20) « Grottes à chauves-souris » ! Lors de cette première réunion, les représentants présents des CDS et de la Ligue ont fait part de leurs craintes et de certaines critiques sur le choix des cavités. Dès le 8 juillet, une seconde réunion, restreinte, a permis une discussion plus « intime », plus proche de nos inquiétudes. Le constat est là : on ne nous a pas attendu pour faire un inventaire complet sur les cavités à chauves-souris. Certains, hors milieux spéléo, ont travaillé, et – il faut le reconnaître – bien travaillé. Actuellement, les sites Natura 2000 s'imposent à nous, et nous ne pourrions y échapper : certaines grottes sont parfois dans des périmètres Natura 2000 qui n'ont rien à voir avec la sauvegarde des chiroptères ! Je vous invite d'ailleurs à consulter les cartes à l'intérieur de ce LSB Info... Elles sont suffisamment parlantes.

Nous devons donc faire en sorte que les éventuelles restrictions ou réglementations se fassent avec nous, et non pas contre nous. Hurler ne sert à rien, et n'a jamais servi à rien. Aujourd'hui, nos interlocuteurs ne veulent pas se mettre à dos une partie ou l'ensemble de la communauté spéléologique, et nous n'avons aucun intérêt à ce qu'ils légifèrent sans nous concerter. A nous de leur montrer que nous sommes adultes et responsables, et, qu'entre gens intelligents, on peut toujours trouver des compromis qui satisfassent tout le monde.

Bruno Bouchard

Sous Le Plancher

Depuis 2000, aucun bulletin n'a été édité. Prochainement, un inventaire du Maconnais va paraître. L'AG du 13 mars a accepté que la Ligue participe à son financement.

Mais il y a également matière à réaliser un Sous Le Plancher, relatant les diverses explorations de ces dernières années en Bourgogne. Celui-ci doit être réalisé en 2005.

Tous les articles devront être adressés avant le 31 janvier 2005 à :

Guy SIMONNOT - 7 RUE DE BELLEVUE - 71400 ST PANTALEON

Sommaire

<i>Editorial</i>	1
<i>Sous Le Plancher</i>	1
<i>Sommaire</i>	3
<i>Vérificateurs aux comptes</i>	3
<i>Erratum au compte-rendu de l'AG du 13 mars 2004</i>	5
<i>Commissions de la Ligue Spéléologique de Bourgogne</i>	5
<i>Subventions FNDS 2004 en Bourgogne</i>	7
<i>Formation régionale 2004/2005</i>	7
<i>Journées Nationales de la Spéléologie 2004</i>	9
<i>JNS 2004 à Dijon</i>	9
<i>Activités de l'Ecole Départementale de Spéléo de Côte d'Or</i>	11
<i>Centenaire de la Première Descente au Soucy : compte-rendu</i>	13
<i>Décès de Georges Maingonat</i>	17
<i>NATURA 2000 : réunions des 3 juin et 8 juillet 2004</i>	19
<i>CROS – Sports de nature : réunion du 20 septembre 2004</i>	27
CHARTRE SUR L'ENVIRONNEMENT	28
<i>Comité Directeur : réunion du 20 octobre 2004</i>	29
<i>Nouveaux Statuts et Règlement Intérieur</i>	30
<i>Projet de STATUTS de la Ligue Spéléologique de Bourgogne</i>	31
<i>Projet de RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la Ligue Spéléologique de Bourgogne</i>	35
<i>Spéleo-Secours : réunion du 4 juin 2004</i>	37
<i>Bibliothèque : réunion du 13 septembre 2004</i>	39
<i>Pré-Inventaire des archives</i>	41
<i>Fonctionnement de la bibliothèque</i>	42
<i>Inventaire de la Bibliothèque</i>	43
<i>Destinataires LSB Info</i>	49

Vérificateurs aux comptes

La Ligue recherche deux (à défaut un) commissaires aux comptes. L'Ag de mars dernier n'a pas trouvé de volontaires.

Tous les comptes et factures de l'année 2004 seront prêts en janvier 2005.

Pour les volontaires, merci de se signaler auprès d'Alain Guillon, au 03 86 55 32 79 ou par mail à vent.dest@laposte.net.

Erratum au compte-rendu de l'AG du 13 mars 2004

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Ligue Spéléologique de Bourgogne du 13 mars 2004 à Louhans a été publié dans son intégralité dans le LSB Info n°46.

Une erreur, signalée par Serge Wilmo, s'est glissée en page 9. Il faut lire :

« PROJETS et BUDGET 2004

Chacun présente les projets pour lesquels une aide de la Ligue est demandée.

Projets en collaboration avec les comités départementaux :

Saône et Loire

- Décapage à la pelleteuse **200 €**
- Stage canyon **150 €**

Nièvre

- Portique pour treuil électrique **300 €**

Côte d'Or

- Centenaire descente du Soucy par Martel **300 €**
- Décapage source des Bains rive droite de l'Ouche **300 €**

Autres projets :

Commission publications

- Publication d'une partie de l'inventaire de la Saône-et-Loire **1500 €**

Histoire la spéléologie dans l'Yonne

En l'absence de projet présenté par le CDS89, le SC Chablis demande si personne ne voit d'inconvénient à présenter un projet club.

- Projet avancé de la spéléo icaunaise de 1800 à nos jours **500 €**

Le financement de l'ensemble de ces projets reste évidemment subordonné aux subventions qui nous seront attribuées, tout ou partie sera réalisable en fonction des montants obtenus. »

Commissions de la Ligue Spéléologique de Bourgogne

Responsables des commissions régionales :

Commission **Bibliothèque** Pierre Laureau, secondé par Nicolas Bondon
Commission **Publication** Guy Simonnot

Correspondants des commissions fédérales :

Commission **Canyon** Jean-Jacques Bondoux
Commission **Environnement** Robert Rouvidant
Commission **Scientifique** Guy Simonnot
Commission **Secours** Patrick Sologny

Rappel :

Commission **Formation** *non encore trouvé*

Appel au volontaire ! Il existe une trentaine de brevetés en Bourgogne, dont le tiers depuis moins de 10 ans.

Le règlement intérieur de l'EFS précise que le correspondant régional EFS doit être breveté fédéral et résidant en Bourgogne. Il a un rôle de liaison entre l'EFS et la région. Il doit notamment transmettre les idées émanant de sa région. Il est également tenu de faire le bilan annuel écrit de son activité et de toutes les actions d'enseignement menées en Bourgogne...

Ce n'est pas un gros travail, mais il faut vouloir le faire...

Si quelqu'un veut prendre ce dossier en charge, qu'il se signale auprès de :

Bruno Bouchard – 20 rue des Etangs – 89113 Charbuy – mail bruno.bouchard@laposte.net

Merci d'avance.

Subventions FNDS 2004 en Bourgogne

Etat des subventions FNDS distribuées en Bourgogne au titre de l'année 2004, pour la spéléologie :

	CDS	Total Clubs	Total
Côte d'Or	2 511 €	814 €	3 325 €
Nièvre	600 €	300 €	900 €
Saône et Loire	800 €		800 €
Yonne	1 160 €	650 €	1 810 €
TOTAL	5 071 €	1 764 €	6 835 €
Ligue Spéléo			1 100 €
TOTAL GENERAL			7 935 €

Formation régionale 2004/2005

Suite à la réunion du 4 juin dernier (voir compte-rendu dans ce LSB Info), il a été décidé d'établir un programme de formation régional à partir des programmes construits dans chaque département. Le plan de formation ci-dessous reflète donc les idées des départements (SSF ou/et CDS). Les journées sont ouvertes aux spéléologues Bourguignons, mais nécessitent de contacter préalablement le responsable de la formation.

La demande de subvention au titre de l'année 2005 auprès du Conseil Régional a été faite en tenant compte de ce programme.

4ème trimestre 2004

4 décembre 2004

- Exercice secours gouffre à la Combe aux Prêtres
- Organisateur SSF21

1er trimestre 2005

30 janvier 2005

- Evaluation/Formation/ Information SSF en gymnase à Chablis ou Auxerre
- Organisateur SSF89

2 samedi (à préciser)

- Gestion de surface en salle et d'alerte, politique du SSF (en salle)
 - Point chaud+ASV (en cavité facile)
- Organisateur SSF21

2ème trimestre 2005

8 et 9 ou 15 et 16 mai

- Mise à niveau / apprentissage / techniques de progression sur corde
- Organisateur CDS71

Du 5 au 8 mai (pont de l'Ascension)

- Stage perfectionnement canyon
- Organisateur CDS71

1 dimanche (à préciser)

- Exercice en cavité dans l'Yonne
- Organisateur SSF89

2 samedi (à préciser)

- Désobstruction au percuteur (sous terre)
 - Technique d'évacuation verticale (sous terre)
- Organisateur SSF21

4ème trimestre 2005

1 week-end complet

- Exercice secours (type Barnum)
- Organisateur SSF21

Journées Nationales de la Spéléologie 2004

Tous les départements de Bourgogne ont proposé des actions, avec un réel succès. On trouvera ci-dessous un compte-rendu plus détaillé sur l'action réalisée en Côte d'Or.

- COTE D'OR : exposition spéléologique et SSF place d'Arcy à Dijon, visitée par environ 1000 personnes avec parcours aménagé utilisé par 400 enfants.
- NIEVRE : initiation en falaise et visite de grotte pour 10 personnes.
- SAONE ET LOIRE : sur le site du gouffre Uriane à Péronne, exposition, visite du petit musée, descente dans le gouffre (-50m) et initiation technique (verticale, tyrolienne) pour 160 personnes sur le week-end.
- YONNE, 2 actions : une randonnée karstique (11 personnes) suivie d'une démonstration de technique verticale en falaise (50 personnes) ; une visite du Grand Souterrain de Voutenay (45 personnes).

JNS 2004 à Dijon

15 heures d'animation sur deux jours, un circuit « accidenté » de 50m linéaires, un siphon- piscine embouteillé ! Unique en son genre, 25 panneaux de photos et d'explications de notre activité, un barnum d'accueil avec expo sur le trottoir de la place Darcy, une « parade » de spéléos en tenue rue de la Liberté, des projections ininterrompues sous un chapiteau de 30m², probablement + de 1000 visiteurs, 403 enfants recensés ont fait le parcours et ont reçu un « diplôme » de participation + 30 photos polaroids, plusieurs « projets » d'inscriptions de jeunes enregistrées par les associations présentent.

Ont été distribués également : une plaquette généraliste de toutes les associations spéléo de la Côte d'Or, des affiches JNS, une soixantaine de memento FFS.

35 spéléos fédérés venus d'horizons très différents et rassemblés sous la bannière du S.S.D.B se sont investis dans la préparation, le montage, l'encadrement, la permanence et le démontage de la structure réalisée à l'aide de + de 2500 bouteilles, 140 palettes, 100m de bâches noires, une centaine de cyalumes, des planches, des clous, des vis, du scotch, de la ficelle, du fil de fer, de l'imagination, du temps, des déplacements de l'investissement et de la bonne volonté dans un esprit constructif et convivial !

Toute modestie mise à part...

Je pense que l'on peut considérer ces JNS 2004/Dijon comme un succès au regard des tentatives de 2002 et 2003.

Les radios locales et la presse écrite, avec deux articles dans le journal « Bien-Public », se sont faites largement l'écho de notre manifestation.

La municipalité de Dijon nous a accordé son autorisation et son aide (barrières, électricité, accès au Jardin Darcy et au diverses installations) malgré un dossier de présentation arrivé et traité tardivement et dont nous ne manquerons pas de tirer les leçons.

Un sondage réalisé sur place pendant deux jours et sur environ 100 personnes nous a permis de mesurer l'impact de notre communication qui semble passer essentiellement par une approche de proximité (Nous passions nous avons vu de la lumière...Nous habitons à côté...) et par la presse.

Ce constat nous rend modeste et remet en cause l'affichage traditionnel et autres actions mal perçues manifestement par le grand public.

A l'heure du bilan et après le constat d'éloges ci-dessus ! nous avons listé un certain nombre de points qu'il nous faudra améliorer si nous reconduisons avec la même équipe cette manifestation en 2005.

Les points énumérés ci-dessous n'ont pas de chronologie d'importance et demandent à être développés plus tard.

Je les soumets à votre réflexion pour un prochain débat.

- Notre communication sur la manifestation est à faire nous-même.
- Nous n'avons pas eu d'affichage sur les panneaux électronique de la municipalité.
- L'autorisation de 30 affiches aux feux tricolores est insuffisante et probablement inutile.
- Les articles du BP sont très porteurs, c'est un point important.
- La poussière sur le site est un handicap.
- Le sondage « à chaud » du public et des participants en général est un bon indicateur.
- Le « diplôme » et les « polaroids » délivrés sont un vrai + à garder.

- On pourrait envisager une photo numérique donnée avec ou sur le diplôme.
- La montée à l'échelle est un temps fort mais qui emploie beaucoup de « cadres »
- On peut se passer des lampes sur les casques (cyalume sur le parcours)
- On ne peut pas se passer des lampes sur les casques, ça fait « vrai » spéléo...
- Le siphon-piscine est l'obstacle « fort à mettre en valeur » du parcours, il faudrait l'élargir.
- Il manquait des chaises dans la salle de projection.
- Il faudrait sonoriser le site (annonces, musique, etc.)
- On pourrait créer un obstacle « toboggan » avec arrivée dans les bouteilles.
- Il faudrait ajouter une tyrolienne avec arrivée amortie par un bassin de bouteilles.
- Il ne faut pas de tyrolienne, ça fait trop accrobranche et ce n'est pas nous.
- Il faut plus travailler l'esthétique du parcours (peinture ?).
- Installer des caméras pour que les visiteurs voient dehors les participants « sous terre » !
- Orienter plus l'exposition sur des cavités locales.
- Rendre certaines parties du circuit plus visibles (tunnel transparent en hauteur !).
- Repenser au gardiennage la nuit.
- Créer un plan d'escalade plus incliné nécessitant moins d'encadrement.
- Organiser la logistique alimentaire (type pompage de la Douix avec « traiteur »).
- Organiser le circuit avec l'arrivée plus proche du départ en utilisant les barrières.
- Voir comment se passer des palettes (lourde manutention).
- Faire la fin de la Foire Gastro. pour récupérer de la moquette et autres matériaux jetés.
- Travailler sur « l'accroche trottoir » plus orienté vers les enfants.
- Les pneus sont un bon obstacle à conserver et à améliorer.
- Le Jardin Darcy est un bon site pour les JNS. Accès, bancs, verdure, arbres, etc.
- Surveiller les porteurs de lunettes et faire vider les poches (siphon-piscine)
- Mieux communiquer sur la gratuité de notre action mais rester gratuit.
- Etablir un budget réel pour de prochaines demandes de subventions.
- On ne peut pas être moins de 12 pour encadrer, renseigner, surveiller, etc...

Voici donc une liste de ce que nous avons noté et vous pouvez me joindre pour y ajouter vos remarques que nous enregistrons pour une prochaine fois.

A noter sauf erreur ou inattention de notre part :

- Les excuses de M.Ponnavoy de l'O.M.S.D et de Jeunesses et Sports,
- d' Hervé Roy et de G. Duchemin retenus par d'autres obligations.
- L'absence de nos collègues de Dijon-Spéléo, du SC Pommard et de l'ASCO.
- La remarqué et regrettable défection du Président du CDS.21 et du Responsable de l'Ecole Départementale de Spéléologie.

Mais aussi... La présence sympathique d'une grande majorité de spéléos qui se sont sentis très concernés par ces journées ; en vrac et sans ordre d'apparition sur le site :

P.Sologny, P.Maitrejean, C.Humblot, D.Lefebvre, JM.Chaput, O.Monnot, V.Fiers, S.Claerbout, S.Chupin, F.Barochi, F.Couhier, A.Bartet, R.Fourneau, E.Constantin, JL.Mérelle, J.Sanchez, P.Bolard, D.Vermot-Desroches, L.Garnier, M.Laleuve, P.Buvot, F.Brassaud, Ph.Barthélémy, G.Rozier, Ch.Rorato, S.Rapenne, H.Rémy, A.Lucotte, P.Durlet, M. Bondoux, E.Combe, Ch. Thoillez, A.Guenin, N. Della-Toffola, N. Humblot, C. Chaput, Jo.Michel, ...

Sans perdre de vue que ces journées festives ont permis à nos compagnes et à nos enfants de nous accompagner et de nous aider à réaliser cette manifestation. Donc un grand merci et même plus que ça à :

Arnaud, Ophélie, Maryse, Catherine, Juliette, Yoann, Tom, Margaux, Anne-Sophie, Anne-Marie, Stéphanie, Sabine, Jules, Laetitia, Paola, Marion, Natacha, Anaïs, Eric, Emeline, Clément, Lucille, Sylvie, Alexandre, Raphaël, Annabelle, Bruno, Roland, Antonin, Clément, Florence, Cyprien, Tristan, Edwin, Antony, Estelle, ...

Au total plus de 73 personnes et ce sera mon excuse pour avoir probablement fait des oublis et des erreurs dans ce compte-rendu,

Jacques Michel.

Activités de l'Ecole Départementale de Spéléo de Côte d'Or

Saison 2002-2004

L'EDS a fonctionné correctement sur la saison 2002/2003, avec un effectif en hausse. En revanche, les approches par l'UNSS départementale n'ont pas débouché sur des engagements concrets de la part d'autres jeunes. Je recommencerai l'an prochain, mais je suis partagé car je ne suis pas certain de pouvoir encadrer beaucoup d'autres jeunes : je me heurte à l'inertie du milieu spéléo, qui me laisse faire mais ne fait pas grand chose pour m'aider concrètement. Ce problème d'encadrement risque d'ailleurs de se poser de façon plus cruciale, car A. Martin, l'animateur de la MJC de Chenôve qui encadrerait toutes les sorties avec moi s'est trouvé un autre travail. Je ne peux plus compter sur un encadrement formé à la MJC, et plus généralement je ne sais pas quelle sera l'attitude de celle-ci vis à vis des sorties de spéléo. Cela pose des problèmes de matériel (prêt de combinaison néoprène), mais surtout de déplacement, la MJC nous fournissant jusqu'alors un ou deux véhicules. Je peux me débrouiller en partie avec le mien, mais je suis limité à 9 personnes. J'ai déjà ressenti en fin d'année l'absence d'une personne de la MJC sur l'organisation des 3 dernières sorties, et je crains que cela ne puisse que s'accroître. D'autant plus qu'au delà de mes sorties, c'est le contrat passé entre le collègue Herriot et la MJC qui bat de l'aile ; il n'est pas forcément évident que le travail d'initiation, qui se fait dans le collège et que je prolonge par l'EDS, puisse perdurer. Pour des problèmes d'encadrement, les profs pensent annuler la spéléo l'an prochain en 6°, ce qui à terme risque d'avoir des répercussions sur le recrutement de l'EDS.

En revanche, le fait de rompre le lien étroit avec la MJC va m'obliger à me rapprocher de la FFS : je vais essayer de licencier les jeunes l'an prochain, comme la fédération le demande. J'ai essayé d'associer les jeunes aux sorties du SC Dijon, mais ils sont peu intéressés : seule Marine est venue à un entraînement en falaise, organisé par le SSF 21 le 28/6. Les jeunes que j'ai ont l'air de se contenter d'une sortie par mois. Ils ne sont pas très demandeurs d'extra, même en fin d'année scolaire où chacun était plus libre de ses horaires. Par contre, ils souhaitent continuer à faire des sorties mensuelles l'an prochain. Nous verrons bien en septembre comment arriver à gérer ces éléments contradictoires. Je vais essayer de les appâter en faisant la via ferrata de Nans sous Sainte Anne (25) et un canyon.

Sur le plan financier, le CDS continue de s'équiper avec la subvention versée par la Fédération, en remplaçant de vieux équipements individuels par des neufs. L'EDS est aussi un argument précieux dans la demande FNDS.

Les sorties d'initiation à la spéléologie Spéléo Club de Dijon / MJC Chenôve Année 2002 /2003

Samedi 12 octobre, nous sommes allés à Roche Chèvre (Val Suzon 21), une rivière souterraine. Il y avait 6 jeunes. Pas trop d'eau, bonnes conditions, difficultés variées : nage, ramping, opposition. Durée 5H00, dont 2H30 sous terre

Samedi 19, nous étions trois au Trou Madame, glaiseux comme annoncé. TPST 2H00, 125 km

Pendant les vacances de la Toussaint (les 28, 30 et 31 octobre), j'ai emmené deux jeunes demoiselles d'abord sur le parcours d'accrobranche pour apprendre à se servir du matériel spéléo, puis application au Contard (petit puits) et à Baulme la Roche (descente de la falaise, visite de la grotte), sur de petites après midi de 3-4 heures.

Samedi 16 novembre, nous sommes allés au Peuptu de la Combe Chaignay à Vernot (21), la pluie interdisant l'accès aux falaises de Bouilland. J'ai équipé le matin, ils étaient 9 jeunes l'après midi. Nous avons des débutantes qui ont peur pour descendre. Il faut beaucoup de temps, alors que précisément certains ont cours le matin. La sortie a intéressé les anciens, il faut laisser décanter pour savoir si tout le monde continue.

Samedi 7 décembre, nous sommes allés à la grotte du Crotot pour la journée. Déplacement en 1H30, habillage rapide (motivé) avec néoprène, puis on se lance dans l'aventure. La première partie du conduit est étroite, un peu ébouleuse, jusqu'à ce qu'on rejoigne la rivière. Ensuite, c'est un beau spectacle, même à la faible lumière de nos électriques (protection oblige). Belle sortie, mais il faut prévenir qu'on amène des jeunes, ils n'avaient plus l'habitude de les prendre : il a fallu aller

« négocier » avec le maire (JM Brun et J&S). Ils étaient 9. TPST 3H00

Suite à la parution de l'information sur l'EDS dans le bulletin département UNSS 21, demande d'information de la part du collège de Vitteau (Mme Lamarche) et St Joseph, mais qui resteront sans suite.

Mercredi 12 et le **samedi 15 février** : entraînement au boulodrome pour les manipulations de matériel, rendu d'autant plus nécessaire que, du fait de l'annulation de la sortie précédente, il manque une séance dans la progression. Durée 3 heures, 5 participantes.

Nous sommes allés le samedi au gouffre de la Combe Mialle à Courtivron. Equipement le matin avec Olivier, pour qui c'était la première fois. Puis descente l'après-midi avec un groupe de 9, dont 5 jeunes, plus 2 adultes. Les problèmes techniques ont été ardues, mais surmontables. Il faudra prévoir un nouvel entraînement pour assurer l'ouverture du croll avant la prochaine sortie. TPST : 3H00 30, 120 km.

Mercredi 4 et **samedi 7 mars** : entraînement au boulodrome, en insistant sur le passage de fractionnement pour 2 personnes. Durée 2H00

Gouffre de Molle Pierre à Bouillant avec 6 jeunes. Bonne sortie, courte mais sportive, avec une tête de puits étroite sélective. TPST 4H00

Mercredi 2 avril : sortie d'initiation avec des jeunes du collège de Marsannay. Ils étaient 12, répartis en 2 groupes. Nous sommes allés au Contard, nous avons fait la « traversée », avec pour la plupart une sortie à l'échelle. Durée 4H00, 25 km.

Samedi 12 avril : Sortie à la Combe aux Prêtres, galerie nord. Equipement le matin, à partir de 11H00. Puis on a

enchaîné la sortie, avec 8 jeunes. Elle s'est bien passée jusqu'au passage de la trémie, derrière la galerie nord : seules deux personnes m'y ont suivi, mais l'une d'elle n'a pas pu remonter. Il a fallu que je déclenche un (petit) secours, car j'avais dû couper la corde pour lui permettre de se dégager de l'étroiture. En plus, 2 autres jeunes sont tombés en panne de lumière, en faisant une petite balade vers le siphon nord ; il a fallu aller les rechercher. Ce fut l'après-midi de tous les dangers. TPST (hors secours) : 6 heures, durée 15 heures, 74 km.

Jeudi 29 mai : Sortie dans le Jura, à Montrond le Château, avec le matin les Orçons, et l'après midi une visite du sentier karstique, dont la descente du puits Noir. Equipement le matin, nous n'avons pas trouvé de spits dans le puits Noir et il a fallu mettre un déviateur. Ils étaient 5. Nous avons prévu une sortie canyon fin juin. Durée : 11H00 dont TPST 4H30, 240 km.

Vendredi 20 juin : Sortie canyon, au bief de la Goulette, vanté (à juste titre) dans le topo pour l'initiation. Ce fut presque trop bref (3 heures de descente), mais bien agréable. Les jeunes étaient 8. N. Bondon (initiateur FFS, SCD) m'a accompagné. Nous avons un peu parlé d'avenir : ils souhaitent recommencer en septembre, si possible par du canyon. J'ai proposé le samedi 20/9 pour cette reprise. Certains viendront à l'entraînement secours en falaise samedi prochain. Durée : 9H00 dont 3 de descente, 355 km

Mercredi 8 juillet : Sortie spéléo avec 2 débutants. Nous avons été à la grotte de la Citerne à Créancey, puis au puits du Diable à Auxant, pour faire une présentation variée de l'activité. Durée 5H00, dont 2 sous terre, 88 km

J'ai dû annuler une sortie prévue avec l'institut de Vigne de Semur le 2 juillet au Contard, faute de temps à leur consacrer (travail)

Les sorties d'initiation à la spéléologie Spéléo Club de Dijon / MJC Chenôve Année 2003 /2004

Samedi 20 septembre : Nous avons fait une réunion d'introduction aux sorties spéléo à la MJC le jeudi 11/9. J'ai proposé une sortie canyon, mais une seule personne était seule disponible et s'est désistée.

Mercredi 8 octobre : Sortie d'initiation scolaire avec la classe de TS du LP Antoine, soit 6 élèves présents (et Karine)

Dimanche 16 novembre : Sortie spéléo à la grotte de la Malatière à Bournois (25), avec 5 personnes. Belle sortie variée, un peu gâchée par le mauvais temps TPST 4H00 (total 11H00+2H00 rangement), 350 km

Mercredi 26 novembre : Initiation avec un groupe de 14 jeunes élèves (et 2 profs) du collège Pardé au Contard. TPST 1H30, total 3H00, 25 km.

Samedi 6 décembre : Entraînement jeudi au boulodrome avec 2 personnes, débutantes sur corde (2H00). Sortie samedi au gouffre de la Mialle, puisque la Combe Miollans était inaccessible du fait des chasseurs. Bonne sortie d'initiation « sportive », avec 7 jeunes dont deux ont fait leurs armes en déséquipement. Nous y avons rencontré beaucoup de chauves souris (une dizaine), au point que j'ai failli renoncer. TPST 4H30 (total 7H30+2 ent+1rang), 100 km.

Dimanche 11 janvier 2004 : Entraînement au boulodrome avec 1 personne (1H00). Sortie dimanche au petit Siblot (Roulans 25), avec 3 personnes. Jolie balade, intéressante techniquement, malgré un temps exécrable. TPST 3H30, durée totale 8H00, plus 1H30 de rangement-nettoyage le lendemain, 295 km.

Mercredi 4 février : Sortie d'initiation avec 3 élèves du LP au Contard. Nous avons profité de l'équipement laissé par Henri Noël dans les plafonds pour faire une descente et une traversée, en plus du parcours classique. Nous devrions continuer dans 15 jours. TPST 2H, 25km.

Samedi 14 février : Sortie au gouffre de la Combe Belle Fille à Messigny (21), avec 5 participants. Les problèmes techniques (accès aux puits), le fait que je sois le seul cadre ont amené 2 personnes à remonter dès la première salle. Il faudra éventuellement en tenir compte dans notre prochain objectif. TPST 5H00, 50 km

Mercredi 18 février : Poursuite de l'initiation spéléo avec 2 élèves de 4° du LP et une autre personne, au Peuptu de la Combe Chaignay. J'ai mis l'accent sur la montée et la descente sur corde ; ils marchent assez bien. TPST 2H00, temps total 5H00, 80 km

Mercredi 24 mars : Sortie mixte avec 5 personnes à Baulme la Roche. Nous sommes partis du plateau (P20), puis allés dans la grotte. Tout le monde a fait la manip entière, ils sont donc mûrs pour une expérience plus poussée, bien que le franchissement des fractios pose encore des problèmes. Durée 5H00, 69 km

Samedi 27 mars : Sortie au puits du Soucy (21) pour 2 jeunes, encadrés par Nicolas. Ils sont allés jusqu'à la rivière, sans problèmes. Durée 6H00

Mercredi 14 avril : Suite de l'initiation au lycée, avec une visite de la Combe aux Prêtres (galerie nord et jusqu'à la vire) pour 4 personnes. Durée 6H00, 78 km

Les 7 février et 4 mai : Préparation de la partie spéléo du raid UNSS. J'ai emmené 2 jeunes à la grotte de Roche Chèvre à Barbirey, pour concevoir et tester le parcours. J'ai aussi fait une partie « spéléo » du questionnaire, en reprenant la partie sur les chauves souris de C. Prat.

Jeudi 20 mai : Sortie à la Borne aux Cassots (39), avec 8 jeunes et Laurent Marchal. Nicolas accompagnait un groupe du club. Nous avons visité les grandes galeries jusqu'à la vire. Bonne sortie, avec de grands paysages. TPST 4H30, durée 9H00, 204 km

François Jovignot

Centenaire de la Première Descente au Soucy : compte-rendu

Il y a exactement 100 ans, les 23 et 24 octobre 1904, avait lieu la première descente dans le Creux du Soucy. Placée sous la direction du fondateur de la Spéléologie Française, Edouard Alfred Martel, le guide Louis Armand et le dijonnais Clément Drioton entreprirent la première descente du gouffre.

Le beau temps fut de la partie et de bon matin toute notre logistique fut rapidement installée (équipement des gouffres, pose des projecteurs, mise en place de l'expo, etc...). Dès onze heures les premiers visiteurs parcouraient l'exposition déjà mise en place.

Après la petite pose casse croûte de midi, chacun d'entre nous se répartîmes sur les diverses tâches de l'après midi (Salles des fêtes, balade karstique, descente des élus au gouffre du Soucy et initiation spéléologique à la Combe aux Prêtres).

Le point fort de l'après midi étant consacré à la descente de cinq élus dans le Gouffre du Soucy. Pour ces derniers, ce fut un moment des plus intense. Il est vrai, que pour un habitant de Francheville, poser un jour ses bottes au fond du Gouffre Soucy tiens du rêve.... Et ce rêve, nous, Spéléos passionnés du réseau souterrain de Francheville nous devons de lui donner un petit coup de pouce... Alors penser bien qu'en fin d'après midi, ces nouveaux spéléologues sont ressortis émerveillés, aussi bien par la beauté du site que par la prestation que la cinquantaine de spéléo avaient mis en oeuvre pour les accompagner.

Notons, tout de suite, que la deuxième personne descendue fut Mr Drouot (71 ans) maire de Francheville.

Pendant tout ce temps l'exposition sur le Centenaire de la Descente d' E. A. Martel au Gouffre du Soucy ainsi que sur les explorations des spéléos dans le Réseau de Francheville accueillait les visiteurs à la salle des fêtes.

Parallèlement une balade géologique fut organisée par les spécialistes en la matière. Ainsi géologues Rhône Alpin, de l'Ile de France et Bourguignons purent confronter leurs idées sur la formation géologique du seuil de Bourgogne. Ces confrontations permirent de découvrir une curiosité géologique, jusque là insoupçonnée à deux pas du Gouffre de la Combe aux Prêtres....

A la nuit tombante, après un sympathique et traditionnel apéritif, il ne nous restait plus qu'a faire « ripaille »... Les cinquante places de la salle de restaurant du Gîte se trouvèrent rapidement toutes occupées. Les quelques marathoniens (anciens spéléos pour certains), qui étaient venus goûter un bon moment de repos après leur course de l'après midi, ont été vite intégrés. Nous avons réussi à glisser 5, 6 places supplémentaires, certains ont mangé dans des positions peu confortables, assis sur des bures à lait (nous nous en excusons)... Malheureusement compte tenu de l'exiguïté de la salle, nous avons dû refuser du monde...

Post repas et déjà tard dans la nuit, tout ce petit monde se retrouva réuni, au grand complet, pour une discussion informelle autour des posters. Et tôt dans la matinée, ce fut l'heure du « Dodo ».

Notons que dans cette même soirée, quelques désobstructions en cours furent rapidement visitées.

Désobstruction de gouffres, comme celle entreprise par le Spéléo Club de Paris au « Trou des Anciens » (-20 m)....

Le lendemain, après une courte nuit, se fut journée libre. Les spéléos (encore opérationnels) se sont répartis sur les trois cavités les plus proches, Gouffre du Soucy, Gouffre de la Combe aux Prêtres et le Creux Percé de Pasques... Certains plus adeptes des magnifiques couleurs automnales Bourguignonnes partirent se balader au-dessus de la Combe des Célerons entre Pasques et Val-Suzon. Enfin (il ne faut pas l'oublier, nous sommes en Bourgogne....), quelques caves prestigieuses du côté de Gevrey Chambertin et Nuits St Georges furent également visitées.

Bref, un week end très chargé, qui, comme le temps, a été excellent...

Mais qui a t'on vu ce week-end à Francheville :

Les Grands.... :

- Gérard Drouot (Maire de Francheville)
- Alain Guillot (webmestre du site de Francheville)
- Jean Pierre Drouot (Francheville)
- Patrick Boudier (Francheville)
- Monique Drouot (Francheville)
- Daniel Tessier (président Spéléo Club de Paris)
- Daniel Blanchard (président Dijon Spéléo)
- Pierre Buvot (président Spéléo Club de Dijon)
- Eloise Kieffer (présidente Spéléo Club Fontaine la Tronche)
- Pierre Laureau (président du CDS21)

- François Jovignot (responsable Ecole Départementale de Spéléologie)
- Stéphanie Drouot (présidente du foyer Rural de Francheville)
- Marcel Mony (doyen du village de Francheville)

Les Spéléos des Clubs suivant :

Dijon Spéléo (21), Spéléo Club de Paris (75) Spéléo Club de Dijon (21), FLT (Spéléo Club Fontaine la Tronche 38) Terre et Eaux (92).

Dans le désordre :

Loïc Le Bihan (SCD), Cécile Iribarnegaray (SCP), Danièle Buvot (SCD), Sylvie Martel (SCD), Florent Lauthier (SCP), Bruno Delprat (SCP), Nicolas Bondon (SCD), Mikael Laleuve (SCD), Jean Louis Dabenne (FLT), François Dieudonné (FLT), Guy Ferrando (FLT), Vianney Ollier (FLT), Jérôme Ashoori (SCP), Eynard de Crécy (SCP), Julien Champion (FLT), Florianne Denarie (FLT), Hervé Paturel (DS), Henry Sanchez and Co (Chantalistes), Remy Baulard (T&E), Arnaud Guyot (SCP), Anne Sophie Dauvert (DS), Roman Sapatshev (Saint-Petersbourg hydrogéologie Nancy), Michel Baulard (T&E), Christophe Babe (T&E), Denis Rainot (T&E), Maria Le Bihan (SCD), Daniel Blanchard (DS), Didier Bruchon (DS), Mireille Kieffer (DS), Jean Paul Kieffer (DS), Benedict Humbel (DS), Bernard Le Bihan (SCD), Eric Dauvert (DS), Alain Pizzolato (MJC des Bourroches),

J'en ai oublié, je n'ai pas tout noté...

(La liste sera complétée sur le site web du CDS.)

Les deux toutous :

Balsa et Comète

Et aussi et surtout, il ne faut pas les oublier :

Jérémy et Mélanie du Bar- Gîte la Clairière, tous les sympathiques habitants de Francheville et des cantons environnants, les chasseurs, les champignonniers, les promeneurs, etc...

Bilan :

Techniques mise en œuvre pour la descente dans le gouffre

Après la phase d'habillement classique et quelque peu épique, les baudriers d'initiation de l'EDS quelques peu étroits pour des personnes adultes et de bon gabarit (c'est costaud un paysan...), en passant par la phase rassurante et très psychologique « on va vous prendre votre nom, prénom et date de naissance, vous savez c'est pour votre assurance au cas où ?... », nous arrivons à la phase action (descente et remontée). Les techniques de descente et de remontée de personnes complètement inexpérimentées au monde de la spéléologie, s'apparentent de très près à une intervention en site souterrain de type vertical.

Compte tenu de la nature du puits nous avons opté de la façon suivante :

- Un équipement fractionné (classique spéléo) tout le long du puits (trois fractionnements) avec des spéléos positionnés aux endroits clés.
- Pour nos visiteurs, au vu du nombre important d'intervenants placés le long du puits, le choix s'est porté sur une descente et remontée non fractionnée

Notons que dans la première partie du puits nous y voyons, projecteurs aidant, mieux qu'en plein jour. (La première partie du puits ainsi éclairée apportant un confort indiscutable aussi bien au néophyte qu'à son accompagnateur).

La Descente :

Deux cordes pour notre visiteur (mousquetonnées sur son cuissard)

- La corde d'assurance sur un huit d'escalade
- La corde de descente sur un descendeur spéléo

L'accompagnateur (autonome sur l'équipement classique spéléo) légèrement en contre bas expliquant les curiosités tout au long de la descente, et positionnant au mieux le visiteur le long de la paroi.

Au fond du gouffre :

Le niveau étant assez haut, (salle des œufs noyée) la rivière souterraine occupant l'ensemble de la base du puits, nous n'avons pu qu'entrevoir le départ vers le lac amont avec de l'eau jusqu'à mi-cuisse. La partie canotage prévue sur le lac amont a dû être annulée.

La Remontée :

Deux cordes pour notre visiteur (mousquetonnées sur son cuissard)

- La corde d'assurance sur une poulie frein
- La corde de traction sur une poulie frein doublé d'un frein poulie.

En amont de ce matériel plus d'une vingtaine de mains se relayant pour tirer....

Au vu de la forme exceptionnelle de nos visiteurs au fond du trou, nous les avons laissés savourer, seul, leur remontée. Ils n'étaient guidés qu'aux différents paliers par les accompagnateurs placés aux fractionnements.

Exposition salle des fêtes :

Le système grille caddie est une bonne formule la dimension nous a permis de faire une sorte de cube au centre de la pièce, les visiteurs tournant autour. Tous les visiteurs de cette exposition (extérieurs et spéléos) ont été admiratifs sur la qualité des posters, tant sur le graphisme, que sur les textes explicatifs, ainsi que leurs supports.

Accueil et repas et post repas :

La salle un peu petite, mais la super bonne ambiance était générale, le repas aussi d'ailleurs. La « fine du Docteur Castin » (richissime héritage alcoolisé de Dijon Spéléo) fût particulièrement appréciée. Les Chansons et poèmes avec la terminaison « ac » furent succulents et, spéléo oblige, d'autres ayant plutôt la terminaison en « ine » ont été déclamés ou chantés... (Voir « symphonie en ac » en fin de compte rendu)

En guise de conclusion :

Ce genre d'échange inter-club est toujours très enrichissant :

Quelque soit son niveau spéléologique, chacun peut participer à une tâche.

Ce regroupement inter régional nous a permis de connaître, de repérer, de pratiquer, d'affinés ou de discuter des toutes dernières techniques spéléologiques.

Nous avons pu, à l'occasion de cette rencontre, voir et comparer tout le matériel qui entoure le spéléologue aujourd'hui (APN, GPS, Palm, etc...).

Mais comme disait Eynard, tout ceci est bien joli mais côté téléphone portable, au Creux du Soucy, il n'y a rien qui passe...

Ce samedi était également, un petit geste de notre part, en la mémoire de Bertrand Léger qui nous a quitté il y aura 20 ans (le 24 novembre prochain). En effet, alors qu'il était au Spéléo Club de Lutèce, Bertrand Leger s'intéressa très tôt au siphon amont du Gouffre du Soucy, après une première tentative infructueuse en 1965 (ce jour là, J. Dubois, A. Figuiet et B. Leger s'étaient heurtés à un niveau d'eau trop élevé). Les techniques s'étant affirmées et le palmarès aussi, en avril 1972 sous l'égide de son nouveau club d'appartenance (le Spéléo-Club de Fains les Sources), Jean Louis Camus, Jacques Dubois et Bertrand Léger franchissent sans grandes difficultés le siphon amont du gouffre, long ce jour-là de 200 m.

Terminons par une petite note d'humour :

Il a été proposé que l'année prochaine nous nous déplaçons tous dans le Vercors (pour faire comme au gouffre du Soucy), pour descendre le Maire d'Engin dans le Gouffre Berger.....

Affaire à suivre...

Merci à tous,
À bientôt
(29 octobre 2004)

BLB (Bernard Le Bihan)

Décès de Georges Maingonat

Dimanche 19 septembre 2004, Georges Maingonat est mort des suites d'un cancer, à l'âge de 64 ans.

Co-fondateur en 1971 du Spéléo-Club de Chablis avec Jean Lacas du Spéléo-Club de Dijon, il le présidera jusqu'en 1977 date à laquelle il est élu Maire de Chablis. En octobre 1975, il devient président du COSIF pour 2 ans. Il se joindra également à la commission secours de la Fédération, aux côtés du docteur Pierre Castin.

Avec Claude Chabert du Spéléo-Club de Paris, il s'attaque à un inventaire des cavités naturelles de l'Yonne, qui donnera naissance à « Grottes et Gouffres de l'Yonne » publié en 1977. Cet ouvrage de référence reste aujourd'hui l'outil privilégié de tous ceux qui s'intéressent à la spéléologie icaunaise. Une fois ce travail terminé, il envisage un inventaire des cavités de Côte d'Or, travail d'une toute autre ampleur qu'il n'aura pratiquement pas le temps de débiter.

Dès le début, le SCC entretient des liens étroits avec le Spéléo-Club de Dijon. Georges Maingonat participe ainsi en été aux camps d'Espagne du SCD, dans les Monts Cantabriques. C'est grâce à sa témérité que les explorations des Réseaux de l'Hoyo Grande sont prolongées, alors que l'abandon du secteur est envisagé. En 1975, alors qu'il finit de topographier le laminoir des « rotules bleues », et contre toute attente, une vaste salle est découverte. Elle sera baptisée « Canyon des Chablisiens » et la galerie d'entrée « réseau Maingonat ». Cette découverte relancera les explorations durant de longues années sur ce massif, explorations conduites par le Spéléo-Club de Chablis.

Quelques querelles – habituelles dans notre monde spéléo – éclateront durant le camp d'Espagne 1981. La réconciliation sera de courte durée, et à l'automne 1981, Georges, alors président d'honneur du SCC me remet sa démission définitive... Il crée une autre association « Chablis Plein-Air et Culture » et met le Spéléo-Club de Chablis à la porte en 1982 !

Après près de 15 ans, le Spéléo-Club reprend contact avec M. le Maire de Chablis, devenu également Conseiller Général de l'Yonne. La réconciliation est totale et un nouveau bâtiment est aménagé pour le club. Ce sera l'occasion d'une inauguration en grande pompe, suivie d'une mémorable Assemblée Générale de la Ligue en 1996, fortement arrosée au Chablis et à l'Irancy !

Puis suivront les accusations de pédophilie et une longue descente aux enfers jusqu'à la reconnaissance d'une partie des faits par l'accusé lors de son procès en novembre 2002. Très malade, Georges Maingonat est libéré en 2003 et rejoint Nantes où il finira sa vie un an plus tard.

La vie de Georges est passée par les plus hauts sommets et les plus profonds gouffres de la vie. On se souvient de ses coups de gueule, mais on n'oubliera pas que c'était aussi un vrai meneur d'hommes : son charisme était total. Ceux qui l'ont connu savent que c'était plus qu'un bon copain, mais une personne sur qui on pouvait compter, quels que soient les évènements.

Il aura marqué le visage de la spéléologie icaunaise, mais également celui du département de l'Yonne, où la qualité des décisions qu'il a prises au cours de ces responsabilités de Maire ou de Conseiller Général a toujours été reconnue par tous.

Je m'associe à Jean-Claude Liger, président de l'Association CORA et ancien de Groupe Spéléologique Yonne-Vercors, pour saluer un grand spéléo icaunais, et un vieux copain.

Bruno Bouchard

NATURA 2000 : réunions des 3 juin et 8 juillet 2004

Natura 2000 : Réunion du 3 juin 2004

Début à 10h00

« Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien, à long terme, les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvage qui ont justifié leur détermination » (article V, Titre III, journal officiel du 14 avril 2001).

Afin de lancer l'élaboration du document d'objectifs du projet de site Natura 2000 n°FR2600975 (site régional n°20) « Grottes à chauves-souris », le Préfet de Côte d'Or a réuni divers interlocuteurs à **Pouilly-en-Auxois** le 3 juin 2004. Les présidents des Comités Départementaux de Spéléologie de Côte d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, ainsi que celui de la Ligue Spéléologique de Bourgogne étaient invités.

Etaient donc présents à Pouilly-en-Auxois le 3 juin 2004 :

- Bruno Bouchard (Ligue Spéleo Bourgogne)
- Robert Lavoignat (CDS 21)
- Bernard Le Bihan (CDS 21)
- Guy Simmonot (CDS 71)
- Serge Wilmo (CDS 89)

La Nièvre, non invitée, n'était pas représentée. En effet, le document d'objectif n'a retenu aucun site sur ce département, faute d'interlocuteur lors de son élaboration qui a débuté en 1985.

On trouvait également différents représentants : des élus concernés (rares présents), des Services de l'Etat (environnement, DDAF, DRJS, Office National de la Chasse, etc.), un représentant du CROS ainsi que d'autres organismes.

Les modalités d'approbation du document d'objectifs ont été rappelées, ainsi que les étapes qui doivent y conduire, à savoir :

- Une approche par département (élus, Services d'Etat et Etablissement publics, Organismes divers dont Comités Départementaux de Spéléologie)
- Un état des lieux
- Les enjeux et objectifs de conservation
- Les mesures de gestion

Il a été également rappelé que la France est régulièrement condamné pour des manques de son réseau ; la Bourgogne est notamment visée.

Sur les 23 espèces de chauves-souris recensées en Bourgogne, 8 sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Entre 1985 et 2004, l'état des connaissances sur les chauves-souris de notre région a permis de mettre en évidence la présence de 15 espèces de chauves-souris en hibernation et 3 en mises bas dans le site Natura 2000.

Ainsi, le document d'objectif a retenu 46 cavités situées sur 17 communes et 3 départements Bourguignons. On note 24 carrières souterraines et 22 cavités naturelles dont :

- 9 en Côte d'Or : la grotte du Bel-Affreux (Antheuil), 6 grottes des Troux Légers (Nuits-Saint-

Georges), la grotte du Contard (Plombières-Lès-Dijon), le Peuptu de la Combe Chaignay (Vernot).

- 13 en Saône-et-Loire : les 2 grottes du Mont Saint-Romain (grottes de Blanot), 2 grottes de Roche d'Aujoux (Etrigny), les 9 grottes d'Agneux (Rully)
- 0 dans l'Yonne ; par contre on note une carrière souterraine considéré d'un intérêt « international ».

La réunion du 3 juin a été en large partie une présentation du document d'objectif. Nous avons pu intervenir pour faire valoir la faiblesse de la qualité de l'inventaire :

- L'absence de la Nièvre est une lacune flagrante.
- En Côte d'Or, les sites retenus sont ceux en bordure de chemin, et donc, facile d'accès. En d'autres termes, est-ce que la facilité d'accès n'a pas été un critère ?
- Il est fait remarquer également l'absence de dialogue (ou la faiblesse) avec les spéléologues.
- On note une certaine pauvreté dans le choix des sites (cavités parfois insignifiantes, et oubli de sites plus importants tels que mines ou carrières souterraines).
- On note une différence notable entre les sites icaunais et les autres départements : tous sont de vastes carrières effectivement très prisées des chiroptères, et, contrairement aux autres départements, aucune cavité de faible importance n'a été retenue. Ne doit-on pas cette différence aux travaux d'inventaire qui ont été menés dans l'Yonne à la fin des années 1980 lors d'une collaboration entre le S.C. Chablis, le CDS89, la LPO et d'autres naturalistes ?

En réponse, il a été précisé que la liste n'est pas figée, d'où l'intérêt d'une concertation à présent...

Le choix des cavités reflète également une sélection des plus intéressantes : il faut rester fidèles à des critères de « sélectivité » définis.

Enfin, il a été reconnu qu'il n'y avait eu ni inventaire, ni moyen de le faire.

C'est donc sur la base de ce premier travail que des consultations vont être menées.

Sur la question de savoir pourquoi les chauves-souris sont menacées, la première réponse apportée officiellement concerne la fréquentation des cavités. Il a été assez difficile de faire admettre le rôle des insecticides et de la détérioration de l'environnement !

Désormais, dans chaque département, des groupes de travail vont se réunir, pour finaliser le projet d'ici le premier semestre 2005. Les CDS vont y participer. Le représentant du Préfet fait valoir l'intérêt de faire

cohabiter les inventaires des chiroptologues et celui des spéléologues.

Entre autres buts attendus par nos interlocuteurs, c'est l'indication d'autres sites : les quelques échanges qui ont

eu lieu au cours de la réunion, ont fait valoir la qualité des sites artificiels (anciennes mines ou carrières) plutôt que celle des sites naturels.

Fin à 12h15

Compte-rendu établi par Bruno Bouchard

Remarques :

Comme il sera très difficile, voire impossible, de supprimer de la liste les cavités naturelles choisies, il faudra négocier au mieux pour éviter toute fermeture de cavités et trouver une entente concernant les possibilités de visites !

Ce ne sera donc pas forcément facile. Dans tous les cas, il ne faut pas que la fréquentation des cavités soit la raison principale de fermeture d'une grotte. Les arguments à développer sont divers : on ne note pas forcément une baisse de la population des chauves-souris dans les cavités ouvertes ; le nombre de spéléologues a plutôt stagné (voire diminué) ces dernières années alors que le nombre de grottes connues a augmenté : c'est donc en contradiction avec un accroissement de la fréquentation des cavités... etc.

Bruno Bouchard

Natura 2000 : Réunion du 8 juillet 2004

GROUPE DE TRAVAIL DIREN/SHNA/Spéléologie

SITE NATURA 2000 N° régional 20 (FR2600975)

« Grottes à chauves-souris en Côte-d'Or, Saône-et-Loire et dans l'Yonne »

- Compte-rendu -

8 juillet 2004 - Salle des commissions à la Maison du Parc de Saint-Brisson (Nièvre)

Présents :

Acteurs spéléologiques :

- M. Bruno BOUCHARD, représentant la Ligue Spéléologique de Bourgogne
- M. François JOVIGNOT, M. Robert LAVOIGNAT et M. Bernard LE BIHAN, représentant le Comité Départemental de Spéléologie de Côte-d'Or
- M. Pierre DURLET, représentant le Spéléo Club de Dijon
- M. Robert ROUVIDANT, représentant le Comité Départemental de Spéléologie de la Nièvre
- M. Vincent MILLET et M. Guy SIMONNOT, représentant le Comité Départemental de Spéléologie de Saône-et-Loire

DLR.EN. Bourgogne :

- M. Laurent GERMAIN, Mme Nathalie LAMANDE et M. Philippe PAGNIEZ, représentant la DLR.EN. Bourgogne

Autres organismes :

- M. Daniel SIRUGUE, membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- M. Stéphane ROUÉ et M. David BOLLE, représentant la Société d'histoire naturelle d'Autun

Excusés :

- M. Serge WILMO, représentant le Comité Départemental de Spéléologie de l'Yonne

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site régional n°20 « Grottes à chauves-souris en Côte-d'Or, Saône-et-Loire et dans l'Yonne » du réseau Natura 2000 et suite à la première réunion du comité de pilotage du 3 juin 2004, une réunion de travail a été entreprise avec les acteurs de la spéléologie en Bourgogne.

L'opérateur désigné pour mener le document d'objectifs (DOCOB) de ce site est la Société d'histoire naturelle d'Autun.

Ordre du jour :

- o Les pratiques spéléologiques entreprises sur les cavités concernées par le site n°20,
- o Les propositions de cavités permettant de compléter le réseau Natura 2000.

Après un tour de table, M. Roué réalise un rappel chronologique des contacts entrepris auprès des acteurs de la spéléologie en Bourgogne :

- Le 16 janvier 1999, à la Maison du Parc à Saint-Brisson (Nièvre), une première réunion est impulsée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS) afin de constituer un groupe de travail et d'échanges entre les spéléologues et les chiroptérologues (participants : Pierre Laureau, Alain Guillon, Patrick Sologny, Régis Desbrosses, Thomas Barral et Daniel Sirugue).

- Dans le cadre du Plan régional d'actions chauves-souris en Bourgogne (PRAC), la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA) a contacté les 4 présidents des Comités Départementaux de Spéléologie (CDS). Cela a conduit, pour la présentation de ce plan, à la rencontre de M. Laureau pour la Côte-d'Or (8 mars 2000), M. Rouvidant pour la Nièvre (28 mars 2000) et MM. Bouchard et

Guillon pour l'Yonne (6 juin 2000). Le département de Saône-et-Loire était resté sans réponse à notre demande.

- Le président de la Ligue Spéléologique de Bourgogne est convié au groupe technique de ce plan. Mais il n'a jamais été présent ou représenté aux différentes réunions. M. Lavoignat a participé à une de ces réunions du PRAC, le 28 mai 2003.

- Le 16 mai 2003, à la DRJS à Dijon, une réunion a eu lieu à la demande des membres du CDS de Côte-d'Or afin d'échanger avec les chiroptérologues sur la présence des chauves-souris en milieu souterrain.

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site régional n° 20 « Grottes à chauves-souris en Côte-d'Or, Saône-et-Loire et dans l'Yonne » lancé suite à la première réunion du comité de pilotage du 3 juin 2004 à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), l'opérateur souhaitait rassembler les acteurs spéléologiques afin de travailler sur ce site et notamment les compléments abordés en comité de pilotage.

M. Germain rappelle qu'un comité de pilotage est institué sur chaque site Natura 2000, rassemblant les représentants des acteurs locaux et des usagers. Pour le site 20, les CDS sont tout naturellement conviés à y participer. Ce comité suit l'élaboration du DOCOB et donne son avis sur les mesures de gestion proposées.

Lors de la première réunion du comité de pilotage, le 3 juin 2004, les spéléologues ont indiqué que le site n°20 était incomplet et qu'il existait des sites aussi intéressants que ceux proposés dans ce réseau. Dans l'ensemble du réseau Natura 2000, il existe d'autres cavités que celles présentes dans le site n°20. La France est condamnée devant la cour européenne de justice car le réseau Natura 2000 sur son territoire est insuffisant, notamment en ce qui concerne les cavités à chauves-souris. Les chauves-souris font parties des problèmes identifiés. Il y a donc un travail de complément à effectuer notamment en Bourgogne. Cette réunion de travail a pour but de faire le point sur le réseau Natura 2000 et les cavités concernées, puis aborder avec les spéléologues les compléments possibles.

M. Bouchard rappelle qu'au cours de la réunion du 3 juin, les spéléologues ont fait remarquer que le site n°20 n'était pas représentatif car certains choix de sites paraissent étonnants. Ces choix semblent peut-être liés plus à une certaine facilité de désignation qu'à une réelle représentativité des cavités à chauves-souris. L'intervention des spéléologues doit être nuancée car ils ne vont pas fournir une liste de cavités. Dans l'Yonne, on trouve de grandes carrières avec des populations importantes car des recherches ont été menées dans ce département à la fin des années 1980. M. Bouchard souhaite recadrer la réunion afin que soient abordés en premier lieu les pratiques spéléologiques sur les sites concernés et ensuite les compléments envisagés du réseau Natura 2000.

M. Lavoignat aborde le contenu d'un compte rendu établi par M. Le Bihan concernant la réunion du comité de pilotage du 3 juin 2004 et souligne le fait qu'il contient des propos diffamatoires.

❖ Les pratiques spéléologiques entreprises sur les cavités concernées par le site n°20

M. Roué propose d'aborder, sur chaque site, les pratiques spéléologiques effectuées par les CDS présents ainsi que celles dont chaque personne présente a connaissance.

M. Simmonot indique que la question principale des spéléologues est de savoir quelles grottes vont être fermées. Il existe surtout des inquiétudes sur la pratique pour le département de la Côte-d'Or.

M. Roué précise qu'il n'y a pas que le site n°20 concerné par les chauves-souris. Des gîtes accueillants des chauves-souris dont des cavités sont compris dans les périmètres d'autres sites du réseau Natura 2000.

M. Simmonot dit que pour les cavités du site n°20 en Saône-et-Loire, il n'y pas de pratiques spéléologiques particulières mais plutôt des activités de balade. Par contre en Côte-d'Or, les grottes concernées font l'objet d'activités de la part des écoles de spéléologie car elles sont des « grottes écoles ».

M. Germain demande, pour les départements de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, si les cavités inscrites au site n°20 posent des problèmes de compatibilité avec la pratique spéléologique.

M. Simmonot dit qu'à part la grotte de Blanot aménagée touristiquement, les autres grottes du site n°20 en Saône et Loire ne font l'objet que de très peu d'activités spéléologiques, parfois pour un stage topographique mais hors de la période hivernale.

M. Bouchard dit que les cavités de l'Yonne du site n°20 sont toutes des carrières et qu'elles font l'objet d'une pratique spéléologique qu'une fois tous les dix ans. Mais parfois les carrières peuvent recouper un réseau naturel. En l'état actuel du site n°20, il n'y a pas de problème dans le département de l'Yonne.

M. Roué présente, sur l'ensemble du réseau Natura 2000 en Bourgogne, les cavités incluses dans les périmètres des sites désignés. Chaque département a fait l'objet d'un détail (voir Carte 1 en page 8).

M. Bouchard demande si les cavités, hors du site n°20, incluses dans les autres périmètres du réseau Natura 2000 sont concernées par des actions qui leur soient spécifiques.

M. Germain confirme que ces cavités, au même titre que celles du site n°20, pourront être concernées par des actions. Il y a eu deux démarches, soit l'intérêt est uniquement « chauves-souris » avec une inscription au site n°20, soit l'intérêt est autre comme une pelouse calcaire, une falaise ou une forêt mais la cavité est comprise dans le périmètre et peut faire l'objet de mesures de gestion.

M. Le Bihan s'interroge sur la manière de procéder pour le rajout de sites afin de compléter le réseau Natura 2000.

M. Germain précise la démarche. Si un site intéressant est proche d'un site Natura 2000 non spécifiquement dédiés aux chiroptères, on étendra peut-être le périmètre de ce site. Mais dans le cas présent, on va surtout compléter le site n°20 en y ajoutant les autres cavités importantes qui n'ont pas encore été retenues.

M. Roué informe que le travail d'inventaire mené par la Société d'histoire naturelle d'Autun et les chiroptérologues ne se base pas uniquement sur des données bibliographiques mais également sur le terrain par des prospections du milieu cavernicole et du milieu bâti dans le cadre du PRAC. Il y a deux enjeux dans le complément du site n°20, les chauves-souris en hibernation et les chauves-souris en mise bas (gîtes et territoires de chasse). Cette réunion de travail n'aborde que le milieu cavernicole.

M. Bouchard demande comment s'effectue les inventaires sur les chauves-souris.

M. Roué indique que suite aux travaux de naturalistes (Annie Gauthey, Régis Desbrosses...) à la fin des années 1980 et début des années 1990, un Groupe Chiroptères Bourgogne s'est constitué sous l'impulsion de Daniel Sirugue. Il avait pour but de coordonner les actions sur les chauves-souris et notamment le suivi des sites. Un suivi des sites connus est donc entrepris mais une recherche de nouveaux sites a toujours lieu. L'inventaire a été fortement complété dans le cadre du PRAC par des prospections estivales dans les bâtiments et aussi des inventaires hivernaux dans le milieu souterrain. On dispose ainsi aujourd'hui d'une bonne connaissance des populations de chauves-souris en Bourgogne, mais il y a toujours de nouvelles découvertes.

M. Sirugue précise que l'inventaire estival est un échantillonnage, notamment sur un territoire aussi vaste que 2044 communes. Il a été lancé dans le cadre du PRAC.

M. Bouchard parle de la démarche d'inventaire menée par Annie Gauthey dans l'Yonne qui a notamment été financé par le Comité Départemental de Spéléologie. Ensuite, il y a une coupure entre les spéléologues et les chiroptérologues à cause de projets de fermeture.

M. Germain demande si pour l'Yonne, il y a des problématiques liées à l'activité spéléologique quant aux cavités concernées par Natura 2000.

M. Bouchard dit que le site de la Cave Noire peut présenter un intérêt spéléologique, les problèmes peuvent se poser sur les grottes de Merry-sur-Yonne ou de Saint-Moré. Les grottes d'Arcy-sur-Cure sont interdites à la pratique spéléologique, et déjà fermées. Mais ce n'est pas parce que certaines cavités ne sont pas fréquentées qu'elles ne présentent pas un intérêt pour d'éventuels travaux, comme à Saint-Moré.

M. Roué évoque les mesures de gestion entreprises sur la grotte de l'Entonnoir par la pose d'une grille avec fermeture par boulonnage. Il serait intéressant de fixer des limites à la pratique spéléologique notamment sur des sites occupés par les chauves-souris qu'en période hivernale où la pratique en été ne pose aucun problème. Un calendrier de périodes d'activités pourrait être intéressant à établir sur certaines cavités.

M. Roué annonce les cavités accueillant des chauves-souris et présentes dans le réseau Natura 2000, hors site n°20. Sur les sites qui ne sont pas annoncés comme majeurs, il n'y a pas de mesures particulières à réaliser. Le but n'est pas d'agir sur l'ensemble des cavités mais sur celles majeures.

M. Millet demande s'il existe des sites majeurs qui ne sont pas actuellement dans le site n°20.

M. Roué répond qu'il y a effectivement des sites majeurs compris dans le réseau Natura 2000, hors site n°20, comme la carrière souterraine de Vincelles, la carrière souterraine de la Grande Chaume, les grottes d'Arcy-sur-Cure, la grotte de l'Entonnoir, la Cave Noire. Nous avons aussi connaissance d'autres sites majeurs qui ne sont pas actuellement dans le réseau Natura 2000.

M. Germain précise que, dans le réseau Natura 2000 autre que le site n°20, des mesures particulières seront prises pour les cavités majeures. Des problématiques existent elles dans la Nièvre ?

M. Rouvidant indique que cela pose quelques problèmes à Surgy, mais pas de problématique sur la mine de Villapourçon.

M. Roué précise que les grottes à Surgy ne sont pas des sites majeurs et ne devraient pas faire l'objet de mesures particulières lors de l'élaboration du DOCOB de ce site par l'opérateur.

M. Germain demande s'il y a des problématiques en Côte-d'Or ?

M. Le Bihan indique qu'il peut se présenter des problèmes sur les grottes à Vauchignon et à Chambolle.

M. Roué précise que ces grottes ne sont pas d'intérêt majeur.

M. Lavoignat considère que les cavités du site n°20 ont été bien choisies pour tenir compte du Minioptère de Schreibers. Il n'a pas rencontré cette espèce ailleurs sauf un individu à la grotte de la Serrée. Cannonge et De Loriol ont fait un travail remarquable dans les années 1950 et ils avaient une bonne connaissance du terrain et notamment des cavités accueillant du Minoptère de Schreibers.

M. Simmonot demande si le travail d'inventaire des chauves-souris s'est aussi bien mené sur les cavités artificielles qui représentent des développements bien supérieurs.

M. Roué précise que le travail est mené sur l'ensemble des cavités souterraines, soit naturelles ou artificielles et se poursuit chaque année.

M. Simmonot aborde le fait que les spéléologues s'étonnent de la présence de chauves-souris dans deux grottes écoles (grotte du Contard et Peuptu de la Combe Chaignay) en Côte-d'Or alors qu'elles ont un faible développement et sont fréquentées.

M. Sirugue explique que les chauves-souris y rencontrent un micro-climat favorable grâce auquel, les Minioptères de Schreibers ont pu s'y reproduire.

M. Roué explique que ces deux grottes écoles accueillent des populations de Minioptère de Schreibers en transit (printemps et en automne), parfois aussi en hiver et en été. A la grotte du Contard, une colonie de Grand murin s'y reproduit encore avec une dizaine de femelles dans un cloche où la température est favorable. La sélection de ces sites ne s'appuie pas sur le fait que ce sont des cavités écoles.

Le cas des grottes d'Arcy-sur-Cure dans l'Yonne est ensuite abordé. M. Roué précise que certains sites exigent des protections avec grille (comme à la grotte des Fées d'Arcy-sur-Cure) au regard du lieu d'installation d'importantes colonies qui les rend vulnérables à une destruction directe humaine (cas déjà survenus en France).

M. Jovignot indique que face à la régression des populations, les spécialistes sur les chauves-souris au sein de la Fédération Française de Spéléologie (FFS) mettent en avant une problématique sur l'alimentation due aux pesticides avant celle d'un dérangement par la pratique spéléologique. La FFS souhaite maintenir un libre accès au milieu souterrain. Pour une découverte de la spéléologie, M. Jovignot précise qu'il faut des sites écoles (pas uniquement réservé aux fédérés), comme ici à la grotte du Contard, qui présentent une proximité de la ville, un accès facile (pas de marche, pas difficile à trouver). Ces sites écoles parcourus par les fédérés ou d'autres pratiquants permettent une découverte du monde souterrain et une sensibilisation au fonctionnement

karstique mais aussi à l'aspect chauves-souris. En Côte-d'Or, parmi les cavités répertoriées dans un catalogue paru dans les années 1980, M. Jovignot indique que plus d'un tiers de celles-ci sont fermées pour plusieurs raisons dont principalement pour la protection en eau et les chauves-souris.

M. Roué précise qu'à ce jour aucune grotte en Côte-d'Or n'a fait l'objet d'une fermeture pour une gestion des chauves-souris.

M. Jovignot indique que les agents de l'ONF arrêtent les groupes de spéléologues allant à la grotte du Contard laissant entendre qu'il ne faut pas y aller car il y a des chauves-souris. Mais si des mesures étaient définies avec des périodes précises d'accès, on ne pourrait toucher et relayer l'information qu'auprès des fédérés. M. Jovignot indique que certaines actions l'ont mené jusque devant le tribunal. Cela peut se passer beaucoup mieux dans certaines régions comme entre la FRAPNA et les CDS Drôme, Ain ou Ardèche.

M. Germain propose que la pratique de spéléologie sur la grotte du Contard soit exemplaire par rapport à une population de chauves-souris présente dans celle-ci. Il faudra définir des modalités précises de pratique à l'issue de ce DOCOB. Cela n'exclut pas de réaliser de la pédagogie sur les pratiques sur ce site.

M. Jovignot dit que nous sommes actuellement sur un terrain passablement miné et qu'en tant que représentant, il pense qu'il faudra du temps avant de mettre tout le monde d'accord sur des modalités. Il y a quelques années, un arrêté du Préfet de Côte-d'Or imposait aux pratiquants d'informer la gendarmerie de leurs activités dans les grottes. Ceci permettait un comptage relativement précis, comme à la Combe aux Prêtres avec 1000 personnes par an et à la grotte du Contard, c'est au moins 2 à 3 fois plus de fréquentation.

M. Lavoignat demande des précisions pour la grotte du Contard car les fédérés ne fréquentent que très peu cette grotte, le Spéléo Club de Dijon (SCD) y fait que quelques sorties d'initiation. Les professeurs de collèges et les MJC ont surtout besoin de ce site pour leurs activités de pleine nature.

M. Bouchard dit qu'il est important de tenir compte de cette fréquentation de 2 à 3000 personnes.

M. Pagniez aborde le projet de convention qui avait été établi pour une manifestation en octobre 2002 sur la grotte du Contard entre l'ONF, la DIREN et M. Laureau, représentant de la spéléologie de Côte-d'Or. M. Germain indique que les spéléologues dans le cadre du comité de pilotage du site Natura 2000 ont à faire des propositions de bonnes pratiques compte tenu des chauves-souris dans les cavités.

M. Jovignot a ce projet de convention et de son avis, il l'aurait signé. Mais l'image du spéléologue qui en ressort n'est pas bonne car c'est celle du petit garçon dont on craint les bêtises qu'il peut faire.

M. Bouchard indique qu'il préfère négocier des conventions que des grilles. On pourrait alors établir une convention type « gagnant-gagnant » qui soit établie longtemps à l'avance. M. Bouchard évoque que les spéléologues sont des gens responsables et sont sensibilisés à la cause des chauves-souris, celles-ci sont notamment utilisées comme emblème.

M. Roué précise que chaque site est différent. Dans certain cas, la grille peut permettre de filtrer sans interdire toutes les pratiques. L'objectif premier de ce

DOCOB est de mener des actions en faveur des chauves-souris.

M. Pagniez évoque le fait que le dérangement des chauves-souris est souvent lié à des fréquentations successives dans les grottes. C'est ce que l'on peut appeler les impacts cumulés. On ne se rend pas compte que parfois la veille ou le lendemain, un autre groupe de spéléologues a prospecté ou prospecte la grotte.

M. Bouchard aborde les textes Natura 2000 qui précisent que les chauves-souris sont menacées par les insecticides, les pesticides... et qui concluent que l'on va limiter la fréquentation des grottes. On ne s'attaque pas aux vrais problèmes.

M. Simmonot indique que le spéléologue est en voie de disparition, car peu nombreux. Les spéléologues sont prêts à faire beaucoup d'efforts et de concertation. Mais est-ce que la DIREN est prête à faire les mêmes remarques au Conseil Général de Saône-et-Loire concernant le tunnel du Bois Clair.

M. Germain répond que ce dossier est traité. Il reconnaît que les spéléologues sont des gens responsables. Dans le cadre de Natura 2000, le Préfet passe des contrats Natura 2000 avec des propriétaires sur 5 ans. Il y a effectivement un problème avec les insecticides utilisés en agriculture qui touchent directement les insectivores comme les chauves-souris. Autour des sites de mise bas de chauves-souris, des actions seront menées auprès du monde agricole sur les territoires de chasse. A l'échelle européenne, les aides de la PAC seront soumises à un respect de normes environnementales. Concernant le tunnel du Bois Clair, nous avons proposé des choses au Conseil Général avec l'aide bénévole de la Société d'histoire naturelle d'Autun. Mais ce dossier n'évolue pas actuellement.

M. Roué rappelle que des études scientifiques en France, en Europe et aux États-Unis montrent que sur les cavités où le dérangement a été limité, on favorise l'accueil des chauves-souris en hibernation. Sur certaines cavités comme à Arcy-sur-Cure ou à Malain, avec la présence du Grand rhinolophe en colonie importante d'hibernation alors qu'il est en voie de disparition en Europe, il apparaît important de les préserver et éviter les mortalités dues au dérangement.

M. Bouchard dit que Natura 2000 a été mal présenté au départ et que les spéléologues se sont sentis accusés de la disparition des chauves-souris. Il y a peut-être des arguments, la succession de groupes dans les cavités entraîne du dérangement. Mais il faut que les choses soient bien présentées.

M. Germain rappelle que le Plan régional d'actions chauves-souris (PRAC) réalisé par la Société d'histoire naturelle d'Autun traite différents thèmes : la prospection, l'étude scientifique, l'information, la sensibilisation (conférence, panneaux...), le sauvetage... La pratique de la spéléologie n'est donc pas le seul thème.

❖ Les propositions de cavités permettant de compléter le réseau Natura 2000

M. Roué présente l'estimation des populations de chauves-souris prises en compte actuellement dans le réseau Natura 2000 (site n°20 et les autres) compte-tenu des connaissances. En période hivernale, le réseau est satisfaisant hormis quelques espèces qui demandent des compléments. Pour la mise bas, le réseau est réellement

insatisfaisant, il convient donc de proposer de nouveaux sites et leurs territoires de chasse.

M. Germain évoque que pour les sites de mise bas, le travail est en pleine réflexion.

M. Roué demande si les spéléologues dans le cadre de leur pratique connaissent des cavités qu'il serait intéressant d'ajouter au réseau Natura 2000 compte tenu de la présence de chauves-souris. Nous connaissons des sites mais les inventaires ne peuvent être totalement exhaustifs.

M. Bouchard s'interroge sur l'absence de cavités dans le nord du département de l'Yonne.

M. Roué montre une carte des sites hiérarchisés sur l'ensemble de la Bourgogne (voir Carte 2 en page 9). Il existe effectivement des sites intéressants dans le nord de l'Yonne. Mais pour Natura 2000, les sites ont été proposés en 1995 et depuis les connaissances ont évolué.

M. Sirugue rappelle que depuis 1998, des contacts ont été pris avec le monde spéléologique pour travailler en amont du DOCOB, notamment avec le PRAC qui a été présenté aux CDS. C'était une volonté de l'Etat d'impliquer tout le monde et de mener un travail de concertation.

M. Roué évoque le travail d'inventaire du milieu souterrain mené par la Société d'histoire naturelle d'Autun. Des cavités sont également révélées par un travail de bibliographie. Le but de collaboration avec les spéléologues est d'affiner les connaissances sur les chauves-souris en tentant de ne pas oublier de sites.

M. Simmonot est sceptique sur la pertinence de l'inventaire mené sur les chauves-souris car quel est le pourcentage du réseau souterrain parcouru par les naturalistes ?

M. Germain dit que si les acteurs du monde souterrain ne participent pas et ne communiquent pas de données, on perd forcément des sources d'inventaires importants et on peut rater des choses. Si les spéléologues connaissent des sites majeurs, il faut les évoquer. Le réseau Natura 2000 actuel a toute sa légitimité compte-tenu des connaissances.

M. Pagniez rappelle la volonté de ne pas passer à côté de sites majeurs, notamment sur le Minioptère de Schreibers.

M. Roué évoque l'envoi d'un listing de cavités connues pour l'accueil de chauves-souris auprès du CDS de

l'Yonne afin de savoir si d'autres cavités étaient connues par les spéléologues pour accueillir des chauves-souris dans ce département. Les CDS connaissent-ils des cavités accueillant des chauves-souris ? et souhaitent-ils collaborer à ce complément ?

M. Bouchard rappelle que le milieu spéléologique n'est pas forcément composé de spécialistes sur les chauves-souris. On ne peut que dire si nous observons ou pas des chauves-souris. Le listing envoyé au CDS de l'Yonne ne contenait pas de cavités inconnues aux spéléologues mais il n'y avait pas d'éléments à apporter.

M. Lavoignat indique qu'il faut arriver à croiser les informations tout de même car lors de la réunion du 3 juin, M. Le Bihan a indiqué qu'il connaissait d'autres cavités plus intéressantes pour les chauves-souris.

M. Le Bihan rappelle qu'il a dit à la réunion du 3 juin que le choix des grottes du Contard et du Peuptu de la Combe Chaignay n'était pas des plus judicieux car il existait d'autres grottes à chauves-souris à côté qui présentaient un intérêt pour lui. Mais il indique qu'il ne connaît pas les chauves-souris.

M. Lavoignat indique que lors d'une réunion entre spéléologues du 25 novembre 2003, il avait été convenu de ne rien cacher sur les sites connus auprès de la Société d'histoire naturelle d'Autun. Il a donc fait parvenir des informations auprès de M. Roué.

M. Jovignot demande si les fortifications autour de Dijon ont fait l'objet de prospections pour les chauves-souris.

M. Roué répond que quelques forts ont fait l'objet de visites sauf les militaires.

M. Le Bihan évoque l'existence d'une ancienne carrière de gypse sur la commune de Mesmont.

M. Roué liste les cavités souterraines d'intérêt majeur pour les chauves-souris en Bourgogne qui ne sont pas intégrées actuellement au réseau Natura 2000 (voir liste ci-dessous). Il propose que les spéléologues puissent le contacter s'ils souhaitent participer à l'état des connaissances et connaissent des cavités pouvant abriter des chauves-souris.

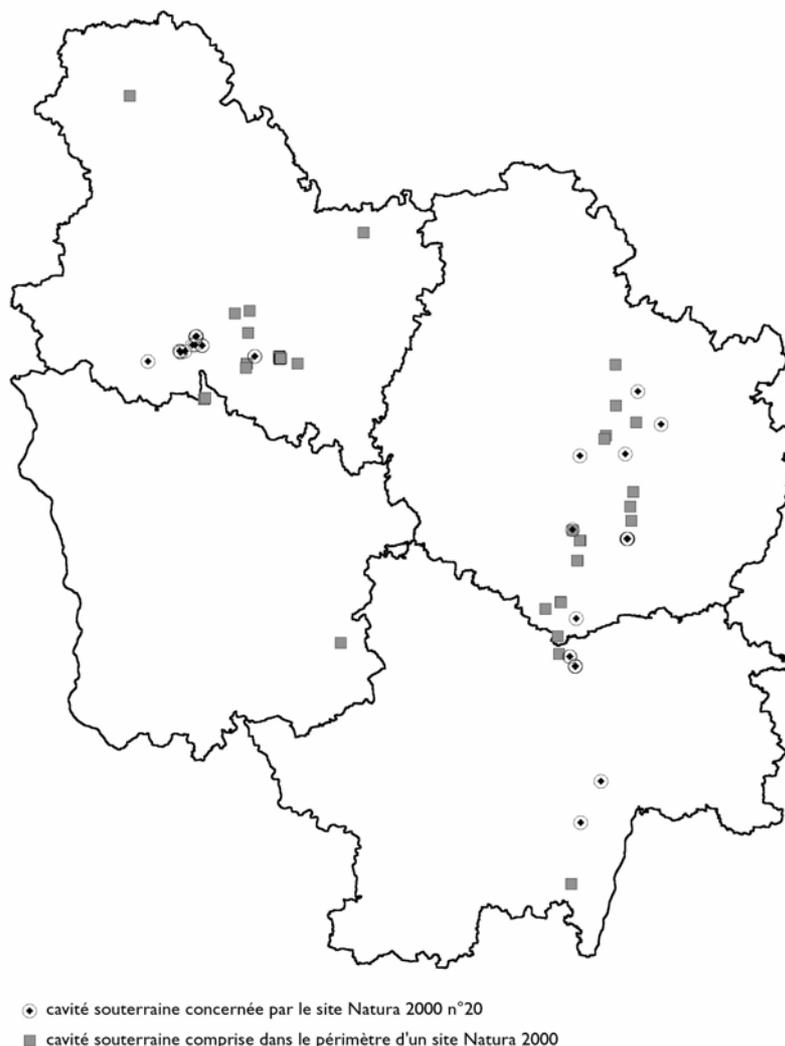
La séance est levée à 23h30

**L'opérateur du DOCOB,
Monsieur Stéphane ROUÉ**

Liste des cavités souterraines d'intérêt majeur par l'accueil de chauves-souris, établie par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun qui ne sont pas intégrées dans le réseau Natura 2000 actuel

Côte d'Or	Carrière souterraine à Ancey Les Avens de Cussey-les-Forges Complexe tectoniques de Darcey Carrière souterraine à Puligny-Montrachet	Yonne	Carrières souterraines à Lailly Carrières souterraines à Michery Carrières souterraines à Saint-Bris-Le-Vineux Carrières souterraines à Saint-Cyr-Les-Colons Carrière souterraine à Saint-Martin-sur-Armançon Carrière souterraine à Tanlay Carrières souterraines à Vincelottes Carrière souterraine à Voisines
Nièvre	Mine de Champvert Grotte des fées à Poiseaux Grotte de la Fournetière à Pousseaux		
Saône-et-Loire	Mines à Cordesse Carrières souterraines à Paris-l'Hôpital Aqueduc de Saint-Gengoux-de-Scissé Carrières souterraines à Saint-Gilles Carrières souterraines à Saint-Jean-de-Trézy Carrières souterraines à Saint-Léger-sur-Dheune		

Carte 1 - Localisation des cavités souterraines concernées par le réseau Natura 2000 en Bourgogne



Carte établie par la Société d'histoire naturelle d'Autun en date du 8 juillet 2004

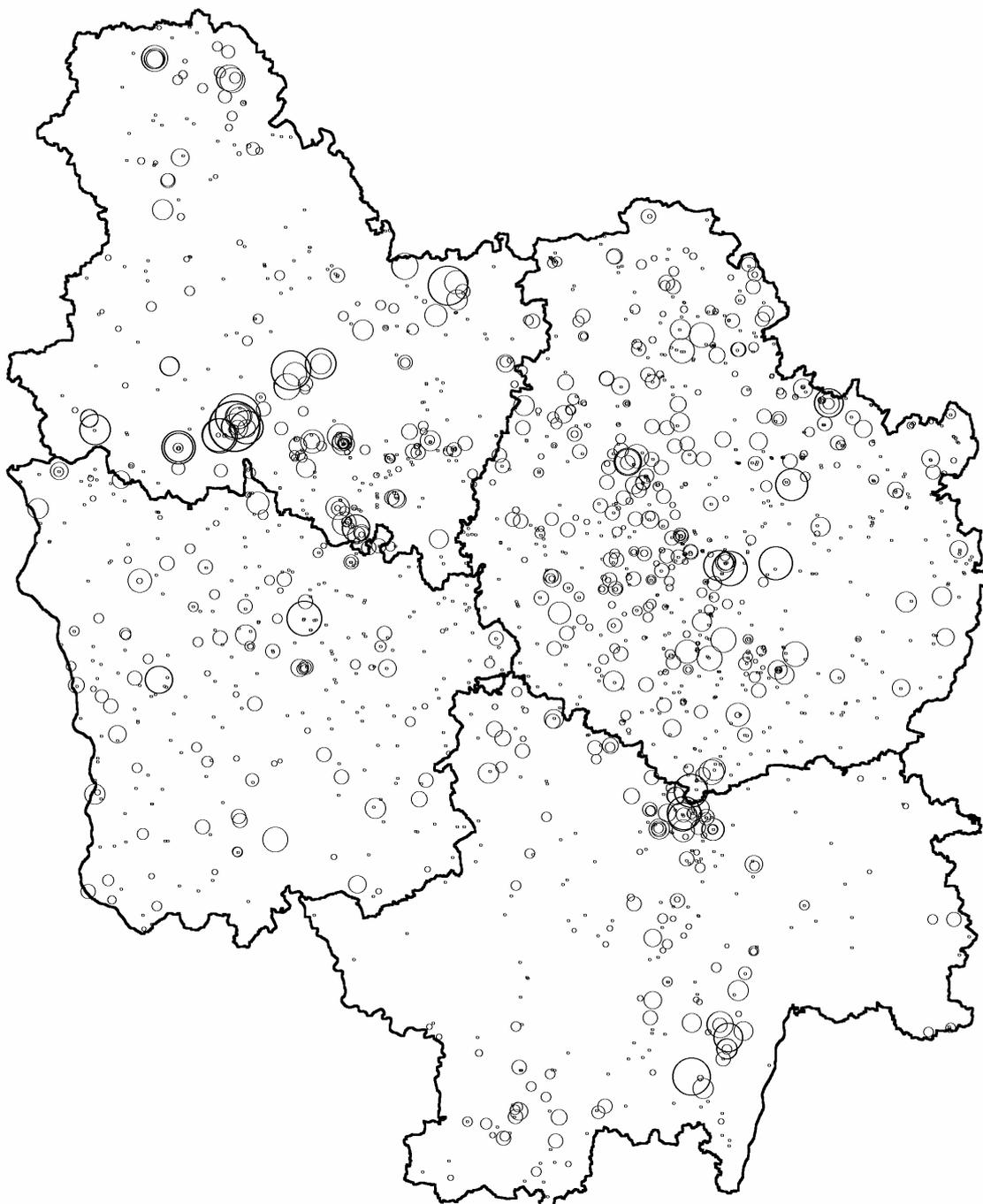
Liste des cavités souterraines (grottes, carrières, mines) concernées par le site Natura 2000 n°20

Lieu	Commune
Grotte du Bel-Affreux	ANTHEUIL (21)
Carrière souterraine de Malain	MALAIN (21)
Carrière souterraine de Porée-Piarde	MEURSAULT (21)
Carrière souterraine du Malpertuis	NORGES-LA-VILLE (21)
Grottes des Trous Légers	NUITS-SAINT-GEORGES (21)
Grotte du Contard	PLOMBIERES-LES-DIION (21)
Peuptu de la Combe Chaignay	VERNOT (21)
Grottes du Mont Saint-Romain	BLANOT (71)
Grottes de la Roche d'Aujoux	ETRIGNY (71)
Carrières souterraines de Fontaines	FONTAINES (71)
Grottes d'Agneux	RULLY (71)
Carrières souterraines de Courson-les-Carières	COURSON-LES-CARRIERES (89)
Carrières souterraines de Mailly-la-Ville	MAILLY-LA-VILLE (89)
Carrières souterraines de Merry-Sec	MERRY-SEC (89)
Carrières souterraines de Molesmes	MOLESMES (89)
Carrières souterraines de Taingy	TAINGY (89)
Carrières souterraines de Thury	THURY (89)

Liste des cavités souterraines (grottes, carrières, mines) comprises dans le périmètre de sites du réseau Natura 2000

Lieu	Commune
Grotte du Bel-Affreux	ANTHEUIL (21)
Grotte de la Tarboillé	BESSEY-EN-CHAUME (21)
Grotte du Plancher aux Oiseaux	BESSEY-EN-CHAUME (21)
Trou de la Route	BOUILLAND (21)
Cave Ômuët	BOUILLAND (21)
Grotte de Chambolle	CHAMBOLLE-MUSIGNY (21)
Grotte de Curtil-Saint-Seine	CURTIL-SAINT-SEINE (21)
Grotte de Jouvence	ETAULES (21)
Grotte inférieure du Cachot Mirbel	FIXIN (21)
Grotte de Sudry	GEVREY-CHAMBERTIN (21)
Grotte de la Combe Grueux	MOLOY (21)
Creux Percé	PASQUES (21)
Grotte des Célerons	PASQUES (21)
Grotte du Père Couturé	SAINT-ROMAIN (21)
Grotte des Pertuis et Grenier	SAINT-ROMAIN (21)
Carrière de la Grande Chaume	SANTENAY (21)
Grotte de la Tournée	VAUCHIGNON (21)
Grottes de Basseville	SURGY (58)
Puits de la Ruchette	VILLAPOURCON (58)
Grotte de Jocelyn	BUSSIERES (71)
Grotte de Bercully	CHASSEY-LE-CAMP (71)
Grottes d'Arcy-sur-Cure	ARCY-SUR-CURE (89)
Carrière souterraine de Bazarnes	BAZARNES (89)
Carrières souterraines de Palotte	CRAVANT (89)
Grotte de la Côte des Prés	GIROLLES (89)
Grottes de Merry-sur-Yonne	MERRY-SUR-YONNE (89)
Galerie de mine Chaux au lieu-dit "Le Chêne"	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89)
La Cave Noire	SAINT-MARTIN-SUR-ARMANCON (89)
Grottes de Saint-Moré	SAINT-MORE (89)
Carrière souterraine de Vincelles	VINCELLES (89)

Carte 2 - Localisation hiérarchisée des sites accueillants des chauves-souris durant la période 1985 à 2004



Carte établie par la Société d'histoire naturelle d'Autun en date du 8 juillet 2004

CROS – Sports de nature : réunion du 20 septembre 2004

Réunion à Dijon le 20 septembre 2004 au CROS

Seulement cinq présents (La Ligue Spéléologique de Bourgogne était représentée par Robert Rouvidant).

Thierry Raquin (du CROS) présente la maquette du fascicule « Les sportifs bourguignons aiment la nature ». Une introduction présente l'objet et le cheminement chronologique qui a mené à ce fascicule.

Ensuite sont présentées les 16 ligues de sport de nature avec adresses des sièges sociaux, bureaux des ligues, contacts divers. Suit celle de la DRJS.

En troisième partie quelques mots sur l'AGENDA 21 du sport français (Cnosf).

Les CNESI, CDESI, PDESI, PDIPR, PDIRM sont rapidement décrits.

Ensuite la liste des sports dit à risques.

Quatrième partie : textes relatifs à l'environnement. Arrêté de biotope, code forestier, espaces naturels sensibles, natura 2000, orientations régionales de gestion, parcs nationaux, parcs régionaux, police des espaces naturels, réserves naturelles, sites inscrits ou classés, taxe des espaces naturels, Znieff 1 et 2, zone intérêt communautaire pour les oiseaux, zone de protection spéciale, zones dangereuses liées aux activités humaines (texte d'EDF).

Il se termine par une liste des abréviations (fort utile voire indispensable), le sommaire et la charte sur l'environnement (bourgogne).

Au cours de la présentation nous apportons quelques modifications mineures.

C'est un document qui sera très utile dans tous les clubs pour au moins faire prendre conscience de la complexité des lois et règlements autour de l'environnement et de faire attention dans les zones protégées.

Ensuite nous passons sur les formations en ERE (Education relative à l'Environnement)

Trois sessions :

Mardi 1^{er} février : Activités de plein air et environnement.

Un vendredi d'avril : Impact des activités sur l'environnement.

Date à déterminer : Balisage, aménagement et activités de nature.

Enfin nous passons aux automnales du sport qui auront lieu au parc du Morvan à Saint Brisson le 19 novembre 2004 à partir de 16 heures.

Y seront abordés les championnats d'Europe 2005 de Canoë kayak, l'emploi dans le secteur sportif de nature, la mise en place d'une CDESI (exemple de l'Ardèche), la gestion des espaces et des usages, le développement des sports de nature dans le parc du Morvan.

Buffet morvandiau à 20h30.

La réunion se termine à 20h15.

Compte-rendu rédigé par Robert Rouvidant

On trouvera ci-après la « Charte sur l'environnement », concernant les activités sportives de nature, signé (avant 2004) par 16 fédérations, dont la Ligue Spéléologique de Bourgogne.



CHARTRE SUR L'ENVIRONNEMENT

Concernant les activités sportives de nature



Le respect de notre environnement doit être une préoccupation incessante, mais au delà de l'action passive qui consiste à ne pas aggraver la situation actuelle, nous devons engager une action active de sensibilisation, de formation et d'amélioration.

Le mouvement sportif, représenté par le Comité Régional Olympique de Bourgogne et les responsables des activités sportives de nature, souhaite s'investir pour respecter et protéger le milieu naturel dans lequel elles évoluent.

C'est ainsi que les signataires de la présente charte en la personne de leur Président, s'engagent à :

- Respecter et faire respecter le milieu naturel dans lequel s'expriment leurs pratiques,
- Sensibiliser leurs cadres techniques à cette dimension environnementale et favoriser leur participation à des actions d'éducation relatives à l'environnement (ERE),
- Participer aux actions de sensibilisation et de communication conduites au niveau régional, départemental, sur le respect de l'environnement et devenir des relais efficaces vers la base,
- Proposer toutes les actions pouvant contribuer à l'amélioration des situations actuelles.
- Mobiliser tous les réseaux pour une démultiplication de l'implication de chacun.

Jean-Pierre PAPET
Président du CROS

Georges ESCHALIER
Président du Comité Montagne
Escalade

Fabrice GAEREL
Président du Comité de Canoë
Kayak

Michel DETAIN
Président du Comité de
Cyclotourisme

Michel BEUCAIRE
Président du Comité de
Randonnée Pédestre

Michel BUE
Président de la Ligue Etudes et
Sports s/Marins

Vincent BUSSER
Président de la Ligue d'Aviron

Jean-David LALEVEE
Président de la Ligue de
Course d'Orientation

Jean de CHATILLON
Président du Comité de
Tourisme Equestre

Bernard MEURGEY
Président de la Ligue de Voile

Robert ROUVIDANT
Président de la Ligue de
Spéléologie

Pierre PETEL
Président du Comité de Vol à
Voile

Maurice FILLIOD
Président de la Ligue de Vol
Libre

Christian LAFOREST
Président de la Ligue de Tir à
l'Arc

Jean-Marie MAUROY
Président de la Ligue de
Parachutisme

Pierre MOUGIN
Président de la Ligue de Ball-
Trap

Comité Directeur : réunion du 20 octobre 2004

20 OCTOBRE 2004 à AUTUN

PRESENTS : Bruno BOUCHARD – Alain GUILLON – Ludovic GUILLOT – Pierre LAUREAU – Robert LAVOIGNAT – Chantal NYKIEL – Robert ROUVIDANT – Guy SIMONNOT.

INVITES : Simon CLAERBOUT – Patrick SOLOGNY

EXCUSES : Dominique DASSONVILLE – Pascal KOSCIOLEK – Vincent MILLET – Serge WILMO.

- BIBLIOTHEQUE : suite à la réunion Ligue dans le local de la bibliothèque de Dijon, Pierre a fourni un inventaire sur papier des 350 boîtes d'archives (cette liste sera informatisée par Chantal), ainsi qu'une disquette avec les permanences d'accès et les personnes responsables possédant une clé de la bibliothèque.
- REUNION CROS (R. ROUVIDANT) : La mise en place d'une « Charte Nature » permet une synergie avec les autres fédérations pour faire valoir nos droits et surtout défendre l'accès aux sites. Un groupe de travail composé de responsables des fédérations nature travaille à l'élaboration d'un document comportant les informations et les textes sur la réglementation en cours. Il sera intéressant pour les clubs de le posséder.

Les Automnales du Sport auront lieu le 19 novembre 2004 à SAINT BRISSON dans le Morvan à partir de 16 heures.

- NATURA 2000 : Après un retard de 5 ans, le travail est aujourd'hui très avancé. Des réunions départementales doivent avoir lieu à l'automne avec les CDS mais, pour le moment, pas de nouvelles... Il faut savoir que les cavités concernées par Natura 2000 ne le sont pas uniquement à cause de présence de chiroptères mais peuvent être inscrites dans un site protégé. D'autre part, cela ne signifie pas que ces grottes seront interdites d'accès.
- JNS 2004 :
 - YONNE, 2 actions : une randonnée karstique réunissant 11 personnes avec démonstration de technique verticale en falaise (50 personnes) et visite du Grand Souterrain de Voutenay (45 personnes).
 - NIEVRE : initiation en falaise et visite de la grotte pour 10 personnes.
 - COTE D'OR : exposition spéléologique et SSF place d'Arcy à Dijon, visitée par environ 1000 personnes avec parcours aménagé utilisé par 400 enfants.
 - SAONE ET LOIRE : sur le site du gouffre Uriane à Péronne, exposition, visite du petit musée, descente dans le gouffre (-50m) et initiation technique (verticale, tyrolienne) pour 160 personnes sur le week-end.

La FFS demande de joindre aux comptes-rendus des JNS les photocopies des articles parus sur le sujet pour le press-book.

- CORRESPONDANTS : La Commission Formation reste sans correspondant. Patrick SOLOGNY assure la correspondance de la Commission Secours. B. BOUCHARD rappelle l'importance d'une cohérence dans l'organisation des exercices secours en Bourgogne et propose d'établir un planning régional. **Les différents départements sont invités à faire des propositions, dans un premier temps (sous une quinzaine de jours).**

- BUDGET : Le crédit de la Ligue s'élève actuellement à 5740 E. Les recettes restant à percevoir sont les subventions formation du Conseil Régional de 500 € et de la DDJS de 1100 € pour l'année 2004. Pour les demandes de subventions à la DDJS, les justificatifs doivent être signés par les trésoriers des CDS et de la Ligue. Les dépenses depuis la dernière AG sont de 348.40 € : 27.57 € pour la déclaration au Journal Officiel du changement de siège social ; 150 € alloués au Spéleo-Secours de la Côte d'Or ; 55.83 € de frais postaux ; 115 € de cotisation au CROS.

Deux opérations blanches apparaîtront sur le compte : 204 € avancés par la Ligue pour la soirée restaurant qui a suivi l'AG de Ligue 2004 et 47 € de frais de déplacement pour l'AG de la FFS.

Les participants aux réunions organisées par la Ligue peuvent déclarer leurs frais de déplacement (déclaration établie sur papier à en-tête de la FFS et de la Ligue Spéleo de Bourgogne, disponible sur demande auprès du trésorier). Ces déclarations permettent de mettre en évidence les frais de fonctionnement de la Ligue. Celle-ci ne peut évidemment pas prendre à sa charge l'intégralité de ces frais, il est possible d'abandonner totalement ou partiellement le montant du remboursement à la Ligue. La FFS (et de ce fait la Ligue) est une Association reconnue d'Intérêt Public, ce statut permet d'obtenir une réduction d'impôt sur les frais de déplacements déclarés et non remboursés. Un récapitulatif individuel des dons ainsi effectués à la Ligue sera adressé par le trésorier en fin d'exercice à chaque personne concernée.

Les problèmes avec la banque sont réglés : A. GUILLON et B. BOUCHARD possèdent un chéquier, Alain reçoit les relevés ; Guy SIMONNOT et B. BOUCHARD possèdent un chéquier Publication, Guy reçoit les relevés.

- STATUTS : Ils seront à voter en AG Ligue avant le 31-03-2005 et à discuter en AG de CDS auparavant. Les statuts type et les propositions paraîtront dans le prochain LSB et seront envoyés aux présidents de CDS. L'AG de Ligue aura lieu en Côte d'Or à la mi-mars 2005.

- PUBLICATION :

- Comptes publication : 1614 € sur le livret épargne et 940 € sur le courant, soit un total de 2554 €

- Inventaire de Saône et Loire : Il reste à insérer quelques photos (devrait se faire début décembre). Il est prévu d'en tirer 150 exemplaires pour un coût de 1550 €

- « Sous le plancher » : La matière devrait être suffisante. GUY SIMONNOT a reçu des propositions d'articles des départements de l'Yonne (Puits Bouillant et deux petites grottes), de la Côte d'Or (Grotte Alliance 2, Puits du Diable, Grotte Burgonde, Perte du Vanon en Haute Saône), de la Saône et Loire (Chadzeau, En Charmille, l'Enragé) et un article sur les papillons cavernicoles. Il serait intéressant d'y joindre une présentation des grottes en Bourgogne ainsi que leur liste. Enfin, un article sur l'Espagne serait le bienvenu.

P. LAUREAU et G. SIMONNOT vont reprendre contact avec les spéléos de Franche-Comté pour d'éventuels articles.

Les articles sont à adresser à G. SIMONNOT avant la fin janvier 2005.

- Espagne : La Fédération Cantabre publierait un livre en espagnol (avec CD Rom en français) sur les explorations du SCD en Cantabrie. Il serait tiré à 1500 exemplaires. La Ligue pourrait-elle apporter sa contribution à ce projet en donnant une subvention de 1000 € sur trois ans ? Ce point sera débattu en AG de Ligue.

- PROJETS : Les projets 2004 subventionnés par la Ligue sont des projets départementaux et il semble nécessaire pour 2005 de relancer des projets régionaux. Les idées sont les bienvenues.

Pensez à faire remonter rapidement vos projets formation.

Compte-rendu rédigé par Chantal NYKIEL

Nouveaux Statuts et Règlement Intérieur

Une fois de plus, les Comités Départementaux et les Comités Régionaux doivent mettre à jour leur statut et Règlement Intérieur. Ses documents, adoptés par l'AG de la FFS le 15 mars dernier, devront être validés par chacun avant le 31 mars 2005.

Les modifications paraissent mineures, mais elles permettent :

- de se conformer au décret du 7 janvier 2004 pris pour l'application de l'article 16 de la loi sur le sport et relatif à l'agrément des fédérations sportives,
- de se conformer aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire type
- de tenir compte des difficultés rencontrées dans l'application des statuts et RI actuels.

On notera notamment que l'article 1 introduit la dimension des secours dans les buts poursuivis et indique qu'il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le CNOS.

Le nombre de membres du CD doit également être défini. Précision importante : si le poste de médecin licencié est toujours réservé, ce n'est plus le cas des autres postes. Le nombre de poste proposé est ici de 13, au lieu de 12 dans les statuts actuels. Je rappelle qu'en absence de médecin, nous serons obligés de laisser vacant un des postes du CD.

Pour que chacun puisse prendre connaissance de ces nouveaux statuts et Règlement Intérieur avant la prochaine AG, nous les publions ici, adaptée à la Ligue Spéléologique de Bourgogne. Les points nouveaux ou modifiés par rapport aux anciens textes sont mis en évidence par une bordure en marge gauche et notés en *italique*.

Avant d'être voté en AG extraordinaire en 2005, chaque club et CDS a ainsi l'occasion de les lire, de les discuter, et de proposer d'éventuelles modifications. Ne pas hésiter à faire remonter vos remarques à un membre du CD de la Ligue.

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Ligue Spéléologique de Bourgogne (*ou Comité Spéléologique de Bourgogne – ci-après dénommée CSR*), créée le 26 décembre 1980, est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS). A ce titre, le CSR est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau régional.

Sa durée est illimitée.

Le CSR a pour but

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans la région « Bourgogne »,
- l'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et les disciplines connexes,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- *l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,*
- l'organisation, seul ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CSR concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

L'association a son siège social au domicile du président.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CSR, sur simple décision du Comité Directeur.

ARTICLE 2

Le CSR est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans la région Bourgogne conformément à l'article 2 des statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans la région Bourgogne et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans la région Bourgogne.

ARTICLE 3

L'affiliation au CSR est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des statuts de la FFS.

ARTICLE 4

La qualité de membre du CSR se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au CSR, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du CSR sont fixées par le règlement disciplinaire de la FFS *et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.*

ARTICLE 6

Les moyens d'action du CSR sont

- la mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales),
- les relations avec les administrations et collectivités régionales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis,
- l'organisation de congrès ou autres manifestations régionales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de

l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,

- la mise en oeuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) régionale se compose de représentants élus pour 4 ans par les AG des Comités Départementaux de Spéléologie (ci-après dénommés CDS) de l'aire géographique de compétence. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre déterminé de voix, en fonction du nombre de licences délivrées dans le département selon le barème suivant

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| - De 1 licence à 10 licences | = 3 représentants |
| - de 11 licences à 20 licences | = 5 représentants |
| - de 21 licences à 30 licences | = 7 représentants |
| - de 31 licences à 40 licences | = 9 représentants, etc. |

Au cas où il n'existerait pas de CDS dans un département, c'est le CSR qui organise elle-même l'élection de représentants selon les mêmes quotas que pour les CDS constitués.

Sont éligibles comme représentants de leur département à l'AG régionale tous les membres majeurs, à jour de leur cotisation et licenciés depuis au moins deux ans.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés de la région conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CSR

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CSR dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du CSR. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG nationale conformément au règlement intérieur de la FFS.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, aux CDS et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le CSR est administré par un Comité Directeur de *13 membres* qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS.

Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité Directeur expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élus au Comité Directeur

1. les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,

4. les personnes licenciées depuis moins de deux ans.

Le Comité Directeur est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter les quotas des représentants statutaires. En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux placés des catégories insuffisamment représentées.

Au second tour de scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des postes restant à pourvoir et sous réserve d'avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, de respecter le quota des représentants statutaires et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Comité Directeur doit comprendre au moins un médecin licencié.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement aux licenciés éligibles de chacun des deux sexes avec un minimum de 10 % pour l'un des deux sexes.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après

- l'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- la révocation du Comité Directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le Comité Directeur se réunit au moins *deux fois* par an.

Il est convoqué par le Président du CSR

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau.

ARTICLE 13

Dès l'élection du Comité Directeur, l'AG élit le Président du CSR.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Président adjoint, un Secrétaire Général et un Trésorier.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du CSR préside les AG, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CSR dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, *pour ester en justice et décider des voies de recours nécessaires.*

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président-adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs des membres présents et représentés.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du C.S.R.

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du CSR comprennent

- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe et des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du CSR est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

Toutes modifications des statuts et du règlement intérieur du CSR, dès leur adoption, doivent être transmises au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le Comité Directeur de la FFS.

ARTICLE 22

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CSR que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'AG de la FFS.

Elle se prononce dans les conditions prévues par 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 23

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CSR

ARTICLE 24

Les délibérations de l'AG concernant la modification des statuts, la dissolution du CSR et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 25

Le Président du CSR ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la Préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CSR.

Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 26

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'AG.

ARTICLE 27

Les présents statuts ont été adoptés le .../.../... par l'AG du CSR, après avis favorable de la commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

TITRE I - COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du CSR (ou Ligue Spéléologique de Bourgogne) s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'AG de la FFS.

ARTICLE 2

Le CSR se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur,

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du règlement intérieur de la FFS.

TITRE II - ADMINISTRATION

SECTION I - L'Assemblée Générale

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus par les CDS parmi les licenciés du département à l'AG du CSR est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des CDS, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des AG, chaque délégué représentant des CDS ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'AG élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - Le Comité Directeur

ARTICLE 7- Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de 13 membres.

La composition du Comité Directeur doit refléter la répartition des licenciés éligibles entre les hommes et les femmes.

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le CSR, selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président-adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent, sans motif grave, à deux séances consécutives, peut-être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 7 des statuts de la FFS et par le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - Le Bureau

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Le Bureau est composé du Président, du Président-adjoint, du Trésorier, du Secrétaire Général, du Trésorier-adjoint et du Secrétaire-adjoint.

Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour; et, à la majorité simple au deuxième tour.

TITRE III - DÉPARTEMENTS

ARTICLE 13

Les élections des représentants des groupements sportifs à l'AG régionale sont organisées par les CDS, quand ils existent. Dans le cas contraire, le CSR organise lui-même l'élection au niveau du département selon la procédure suivante :

- le nombre de représentants pour le département considéré est défini à l'article 3 du présent règlement,
- chaque club du département possède un nombre de voix calculé comme suit :

de 1 à 3 membres licenciés = 1 représentant

de 3 à 6 membres licenciés = 2 représentants

de 7 à 9 membres licenciés = 3 représentants, etc.

- Les voix du club sont attribuées à l'issue d'un scrutin secret lors d'une AG dudit club. Au cours de ce scrutin, les membres licenciés votent pour les candidats de leur choix. Les mieux classés, dans la limite des postes à pourvoir, se voient attribuer chacun le nombre de voix imparti au club,
- au terme des votes des clubs, le CSR proclame élus à l'AG régionale les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite des postes à pourvoir,
- les Présidents de club sont responsables devant l'AG régionale du bon déroulement des votes au cours de l'AG de leur club,
- dans le cas précis où il n'existe pas de CDS au niveau d'un département, il ne peut y avoir plus de 2 membres d'un même club à l'AG régionale, sauf cas de force majeure (1 seul club dans le département, pas d'autres candidats).

ARTICLE 14

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du CSR.

Spéléo-Secours : réunion du 4 juin 2004

Début réunion 20h45

Sur proposition du Comité Directeur de la Ligue, les responsables Spéléo-Secours et représentants du CD de la Ligue se sont rencontrés le 4 juin 2004, dans les locaux du GMCO (Groupe Montagne de Côte d'Or) à Marsannay la côte (21).

Présents :

- | | |
|-------------------------|---|
| - Barochi Franck | GMCO |
| - Bouchard Bruno | CTA 89 et Président Ligue |
| - Dassonville Dominique | Membre du CD de la Ligue |
| - Guillon Alain | CTD 89 et Trésorier Ligue |
| - Guillot Ludovic | CTA 71 et Président-adjoint Ligue |
| - Sologny Patrick | CTD 21 et correspondant régional SSF |
| - Wilmo Serge | Président du CDS 89 et membre du CD de la Ligue |

Excusés :

- | | |
|--------------------|--|
| - Millet Vincent | Président du CDS 71 |
| - Nykiel Chantal | Secrétaire-adjointe de la Ligue |
| - Rouvidant Robert | Président CDS 58 et Secrétaire-Général de la Ligue |

Bruno Bouchard explique rapidement les raisons de la réunion :

Le SSF de Côte d'Or réalise des projets ou des formations, ouverts à l'ensemble de la région et en partie financés par la Ligue. Mais on constate une faible participation des autres départements de Bourgogne. Cette apparente démotivation est en partie liée aux querelles entre spéléologues de Côte d'Or. Les autres départements ont plutôt l'impression de ne pas vivre un spéléo-secours bourguignon mais plutôt un SSF 21 sans grande concertation ni décision partagée. Il paraissait donc nécessaire de provoquer une rencontre, pour mieux comprendre l'attitude des uns et des autres et relancer le dialogue pour aller vers un spéléo-secours bourguignon.

L'ordre du jour de la réunion est :

- le Spéléo-Secours en Bourgogne - rapport entre les SSF des 4 départements
- le financement du SSF en général, et par la Ligue.
- questions diverses...

Ensuite chacun explique la situation de son département :

Saône-et-Loire (Ludovic Guillot) : le CTD officiel, Marc Latapie, ne fait pratiquement plus de spéléologie. Il est difficile de le considérer encore comme CTD. Il y a donc une place à prendre, mais il n'y a pas de personnes formées... La liste des secouristes se restreint chaque année. Il existe toujours une équipe d'Assistance aux Victimes. Pas de contact avec les pompiers et la préfecture depuis 2 ans.

Un exercice a lieu chaque année, avec une évacuation et un point chaud : une quinzaine de personnes sur les 3 clubs du département y participent.

Les problèmes de Côte d'Or, notamment liés à la création de la SSDB – mais également les problèmes au plan national – ont démotivé les volontaires.

Suite aux contacts établis avec le Jura lors de pompage, des exercices ont été réalisés avec ce département, plutôt qu'avec ceux de Bourgogne.

Patrick Sologny s'étonne que la SSDB ait démotivé les gens. Chacun fait remarquer que le nombre important de mails a conduit à un certain ras-le-bol, et ont fini par ne plus être lus. P. Sologny admet qu'aujourd'hui il préfère effectivement limiter les envois uniquement aux présidents de clubs.

Yonne (Alain Guillon) : aucun exercice n'a été organisé depuis 3 ans. La situation nationale peu claire, et en constante évolution, a incité le report des négociations avec la Préfecture, et a peu motivé l'organisation d'exercices secours...

Par ailleurs, comme il l'a été précisé lors de la réunion du 26 mars du CD de la Ligue, il semble y avoir une préférence pour des formations plus simples, plus légères, plutôt que de participer à un Barnum.

La participation à l'exercice du 12 juin sera réduite, car l'information est arrivée un peu tard et en concurrence avec des engagements déjà pris.

Le 26 juin prochain, nous nous joindrons à un exercice réalisé par le Spéléo-Secours du Cher à Puits Bouillant.

Nièvre : en l'absence d'un représentant, le seul constat concerne le nombre de participants aux exercices de secours régionaux. P. Sologny estime, dans le meilleur des cas, la participation à 4 ou 5 participants lors d'exercices régionaux.

Côte d'Or (Patrick Sologny) : Depuis 4-5 ans, il y a eu un renouvellement important des personnes. Il existe un dynamisme et une ambiance nouvelle, entre plusieurs clubs. Certains apportent une forte contribution à ce dynamisme, d'autres en moindre mesure. Des recherches techniques sont effectuées en téléphonie, TPS, balise, désobstruction...

Par contre, la situation vis-à-vis des autorités compétentes n'est pas des plus simple depuis la démission des responsables du SSF.

B. Bouchard rappelle que l'on doit aujourd'hui justifier au mieux nos subventions. Il existe un financement concernant la formation en Bourgogne – environ 1500 € par an. Profitant de la dynamique existante, il faut chercher à définir un dialogue. D. Dassonville fait remarquer que plus les gens se connaîtront, plus ils se déplaceront facilement.

Cela peut passer par l'élaboration en commun d'un programme. Par exemple, si un département envisage une formation secours dans son département, il peut profiter d'un exercice en cavité dans le département voisin, et axer sa formation sur un exercice en falaise – ou inversement.

Tout le monde se met d'accord pour une réunion SSF et CDS, chaque automne (ou avant les AG des CDS) pour établir un programme d'exercice sur les 4 départements.

En terme de financement, B. Bouchard précise que les subventions permettent de financer les exercices, à savoir la partie administrative, les consommables (carburant des groupes, piles, etc.), compensation de l'usure du matériel technique ou la remise en état du matériel ASV, etc. mais autant que possible, il faut éviter de présenter des dépenses d'intendance (boissons ou nourritures)... Tous les exercices doivent pouvoir profiter d'un financement de la Ligue, et pas seulement le SSF21.

Suite à une question de S. Wilmo, B. Bouchard assure que la Ligue n'a pas vocation à se substituer au rôle des CDS dans le Spéléo-Secours. Au contraire : le financement de la Ligue doit être considéré comme une aide à l'élaboration des formations des SSF départementaux.

Fin vers 23h30

Compte- rendu rédigé par Bruno Bouchard et Alain Guillon

Bibliothèque : réunion du 13 septembre 2004

Présents :

Bondon Nicolas	SC Dijon (trésorier)
Bouchard Bruno	Ligue (président)
Buvot Pierre	SC Dijon (président)
Guillon Alain	Ligue (trésorier)
Guillot Ludovic	Ligue (président-adjoint)
Laureau Pierre	CDS 21 (président) – Ligue (CD)
Le Bihan Bernard	SC Dijon (secrétaire)
Millet Vincent	CDS 71 (président) – Ligue (CD)
Simonnot Guy	CDS 71 – Ligue (trésorier-adjoint et responsable des publications)

Excusés :

Lavoignat Robert	Ligue (CD)
Rouvidant Robert	Ligue (secrétaire général)
Wilmo Serge	Ligue (CD)

B. Bouchard rappelle que la réunion a été provoquée par l'interrogation portant sur le fonctionnement de la bibliothèque et son accès. Le problème a été posé par Guy Simonnot lors de la réunion du CD de la Ligue du 26 mars dernier. B. Bouchard reconnaît ne pas s'être informé de la situation directement auprès du responsable actuel ni connaître parfaitement le dossier. Toutefois, il a pris des contacts avec Bernard Le Bihan et Patrick Degouve essentiellement.

Il en ressort quelques interrogations, concernant :

- Le financement de la bibliothèque
- Qu'est ce que la bibliothèque de la Ligue, sachant qu'elle se situe dans le local du SC DIJON et que :
 - o La présence de certains bulletins est le fruit d'échanges avec Sous-Le-Plancher
 - o D'autres bulletins ou ouvrages ont été achetés par la Ligue
- Qui est responsable de la bibliothèque ?
- Comment peut-on y accéder en dehors des réunions du SCD ?
- Les archives de la Ligue y sont-elles déposées ?

P. Laureau déclare qu'il s'est occupé de la bibliothèque du SCD de 1974 à 1982. Patrick Degouve lui a succédé jusqu'en 1996.

P. Laureau affirme que l'accès est une polémique inutile. Il s'occupe à nouveau de la bibliothèque depuis 1996 et il n'a jamais rencontré de difficultés liées à une éventuelle demande : à chaque fois qu'il y a eu une demande d'accès, celle-ci a été honorée. Il informe également que la bibliothèque est tri-partie puisque le CDS 21 achète également des ouvrages ou des bulletins et qu'ils sont entreposés au milieu de ceux du SCD et de la Ligue !

B. Bouchard précise qu'il n'a jamais été question de déplacer la bibliothèque. Il reprend les éléments essentiels d'un échange par e-mail avec P. Degouve :

- Le fond de la bibliothèque est celui de celle du SCD ; en 1985, P. Degouve avait sorti un inventaire de 2000 ouvrages (soit environ 80% des bulletins).

- En 1986, Sous-Le-Plancher est devenu bulletin de la Ligue. Depuis cette époque là, la majeure partie des bulletins qui est rentrée à la bibliothèque provient d'échanges. Mais la Ligue a fait également des acquisitions d'ouvrages.
- A l'inverse, certaines ventes de Sous-Le-Plancher datant d'avant 1986 ont été encaissées par la Ligue : il est donc difficile de dire aujourd'hui à qui appartient la bibliothèque !
- En conclusion :
 - o La bibliothèque est une et indivisible
 - o Le SCD a un droit lié à l'antériorité
 - o La bibliothèque doit être accessible à tous
 - o Les gestionnaires doivent rendre des comptes

A. Guillon demande qui possède la clé de la bibliothèque

P. Buvot précise que 6 personnes du SCD ont la clé, et – normalement – aucune personne hors SCD. La gestion des sorties des ouvrages se fait par des fiches papier, le système reposant sur la confiance et la discipline des spéléos. En général les cartons sortent peu ou pas de la bibliothèque. Depuis 6 mois ou 1 an, il y a eu un travail important de classement par région (environ 1 tiers).

Un inventaire reste à faire

En ce qui concerne l'accès : le local (Maison des Associations) est à moitié fermé le samedi, et fermé le dimanche. Les jours ouvrables, la bibliothèque est accessible de 9h00 à 22h00.

B. Le Bihan précise que des personnes extérieures à la spéléo accèdent à la bibliothèque, notamment des gens de la faculté.

G. Simonnot considère que l'accès restera forcément souple pour les dijonnais.

Pour P. Laureau, d'ici quelques années la plupart des gens auront accès à l'information par ordinateur et pourront consulter des bibliothèques autrement plus importantes que la notre sans se déplacer. Le rôle futur

de notre bibliothèque devrait dériver vers un lieu de stockage d'archives régional et local (vieux plans et topographies, comptes-rendus non publiés, photographies et autres documents) concernant la spéléologie que l'on ne retrouve pas dans les publications (et dont d'ailleurs aucune bibliothèque publique ne voudra).

Ce n'est pas l'avis de tous, notamment pour les bulletins anciens : on ne trouve sur Internet que ce que l'on veut bien y mettre.

B. Bouchard propose que soit remis une liste des personnes qui ont la clé ainsi que les horaires d'accès. Ce devrait être diffusé par le biais du prochain *LSB Info* et P. Laureau est prêt à s'occuper de ce travail.

Le problème des échanges est soulevé.

B. Le Bihan affirme que depuis 1996, il n'y a plus d'échanges. G. Simonnot pense qu'il ne s'agit pas forcément de la meilleure solution : certains échanges n'ont pas été très intéressants.

A. Guillon demande qui se charge des échanges. Pierre Laureau répond que c'est lui ; on peut estimer à 40 bulletins échangés par numéro, sauf celui de 2000. A. Guillon demande alors de quand datent les derniers échanges. Les derniers datent des parutions des bulletins 96, 97 et 98.

Il n'y a plus eu d'échanges depuis 1998. Depuis, les bulletins ou ouvrages ont été achetés par le CDS21 ou le SCD.

En 1998 Guy Simonnot avait demandé que les publications et la bibliothèque soient séparées pour clarifier les échanges. Avant cette date, une cinquantaine d'exemplaires de chaque numéro était destiné aux échanges.

Alain Guillon demande quels ont été les bulletins échangés contre des Sous Le Plancher. Pierre Laureau précise qu'il ne peut pas répondre.

Alain Guillon considère que l'on ne peut pas continuer à faire des échanges dans ces conditions, et que, dans ce cas, il est préférable de vendre des Sous-Le-Plancher et acheter des bulletins. La gestion gagnera en transparence.

B. Bouchard demande alors que les entrées des ouvrages soient enregistrées sur un cahier et que les ouvrages soient marqués CDS21, SCD ou LSB...

Il demande également quel est le budget « bibliothèque » du CDS et du SCD.

P. Laureau et P. Buvot répondent qu'il n'y a pas une ligne budgétaire réservée à la bibliothèque !

La question est posée de savoir si P. Degouve dispose encore de bulletins.

A. Guillon demande également si un inventaire a été fait depuis 1985.

Ce ne semble pas être le cas (inventaire en cours).

G. Simonnot demande s'il est possible d'avoir un inventaire « rapide », à savoir un inventaire des cartons.

En absence de nouvelles publications, les futurs bulletins ne pourront être qu'achetés.

P. Laureau propose de relancer des échanges à partir du Sous-le-Plancher 2000. Il demande à la Ligue un petit stock de ce numéro et se propose de les envoyer « à l'aveugle » avec un courrier.

B. Le Bihan propose d'adresser seulement un courrier demandant si les destinataires sont intéressés par un échange avec ce bulletin. P. Laureau ne veut pas faire cela, car cela suppose de répondre à l'unité, ce qu'il ne sait pas faire

G. Simonnot aimerait connaître les échanges prioritaires. Il préfère que la Ligue achète plutôt qu'échange : ce sera plus clair.

P. Laureau explique que la conservation de l'information passe nécessairement par des échanges et des envois gratuits à des bibliothèques ou à des administrations. Ces échanges et envois ont été réalisés depuis le 1^{er} numéro de la revue (il y a 50 ans) sans problème particulier et sans coût excessif. Les refuser maintenant, c'est un virage complet de la politique de diffusion poursuivi depuis 50 ans. Qui pourra être sûr de consulter un « Sous le Plancher » dans 50 ans si nous ne déposons plus les bulletins dans les bibliothèques nationales et régionales ?

En conclusion :

- La bibliothèque reste à Dijon. Elle est tri-partie CDS21, SCD et LSB.
- Tout le monde doit pouvoir y avoir accès. En conséquence, le Spéleo-Club de Dijon doit fournir une liste de personnes ayant les clés ainsi que les heures d'accès.
- Les entrées doivent être notées sur un cahier (ou autre support). Le propriétaire doit apparaître sur l'ouvrage (CDS, SCD ou LSB)
- En attendant un inventaire plus complet, un inventaire des cartons sera fait.
- Il est convenu de réfléchir à un budget bibliothèque à proposer à la prochaine A.G.
- Le responsable de la bibliothèque est Pierre Laureau, secondé de Nicolas Bondon.

Guy Simonnot aborde la question des retirages des anciennes séries (S.L.P. S.C.D.).

Pierre Laureau et le SCD sont d'accord pour que Guy emprunte les originaux, récupère les anciennes couvertures et s'occupe des tirages à la condition que ces originaux soient restitués à la bibliothèque.

En fin de réunion, A. Guillon et B. Bouchard récupèrent l'ensemble des archives administratives de la Ligue (voir inventaire ci-dessous).

Compte-rendu rédigé par Bruno Bouchard, complété par Alain Guillon et Pierre Laureau.

Pré-Inventaire des archives

Pré-inventaire des archives de la Ligue Spéléologique de Bourgogne empruntées le lundi 13 septembre 2004 au local du Spéléo-Club de Dijon, bibliothèque de la Ligue.

Ces archives sont constituées de 19 boîtes à archives, pas toutes pleines, et d'un carton format 25 cm × 30 cm × 42 cm, à demi rempli.

Voici la liste des contenus telle qu'elle apparaît sur les étiquettes. Le contenu n'a pas été vérifié.

	Titre	Précisions
1	Archives LSB	Doux 96
2	Doux 96	
3	Archives LSB	Doux 93
4	Archives LSB	Litige Dijon-Spéléo ; comptes et relevés 81, 82, 83
5	Archives LSB	LSB-info, stock
6	Archives LSB	1994 à 199.. infos et courriers des CDS
7	Archives LSB	SSF 1980→ 83 (manuel du CT, stage SSF, cpte-rendu des activités secours CDS 21)
8	CROS	Courriers ; subventions
9	Ligue	Archives 85 → 90
10	<i>Sans titre</i>	Courriers 83→ 85 ; originaux LSB 89 à 91
11	FFS commissions	Canyon, environnement (Natura 2000, Spéléoscope), scientifique, médicale, efs, assurance, jeunes, CREI
12	Archives Ligue	Avant 90
13	Ligue / commissions	Secours, enseignement, plongée, environnement (Natura 2000), publications
14	Ligue	Courriers 21, 58, 71, 89 ; divers
15	Jeunesse et Sports	Courriers ; \$
16	\$	Subventions FNDS < 1992
17	Ligue « B »	1980 à 1983
18	B	Originaux mémoire instructeur ; document dossier météo ; modification document questionnaire avant stage ; coordination efs B 1983/84 ; dossier Poète ; stage initiateur Var 1984 ; stage initiateur CNS 1984 ;réunion efs 1985 intérim ; document karsto du manuel d'initiateur (original)
19	B	Sans autre mention
20	Archives LSB	<i>Carton</i>

Liste établie le 14 septembre 2004 par Alain GUILLON, trésorier de la Ligue Spéléologique de Bourgogne.

Fonctionnement de la bibliothèque

La bibliothèque se situe dans les locaux du Spéléo Club de Dijon (Hôtel des associations) 3 rue des corroyeurs 21000 DIJON.

Elle est ouverte à tous les fédérés et aux autres personnes sur simple demande motivée.

Les heures d'ouverture du bâtiment sont les suivantes : 9H à 22H tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

Pour consulter un ouvrage, il suffit de prendre contact avec une des trois personnes qui possèdent une clé de la salle, à savoir :

- Pierre Laureau 3 rue Vercingétorix 21000 Dijon 03.80.38.16.32
- Nicolas Bondon 36 rue C. Dumont 21000 Dijon 06.88.26.14.24
- Pierre Buvot 41 rue de Chanzy bât A1 21000 Dijon 03.80.73.33.83

Il est également possible de venir aux réunions hebdomadaires du Spéléo Club de Dijon qui ont lieu le jeudi soir à 20H30.

La plupart des ouvrages et bulletins sont classés dans des boîtes d'archive cartonnées. Un descriptif sommaire du contenu est écrit au dos de chaque boîte. Elles sont rangées sur des étagères (Douze étagères de huit rayons) et regroupées par thèmes.

Nous avons essentiellement un classement géographique par région F.F.S et par pays pour l'étranger. Nous retrouvons également un classement minoritaire et subsidiaire par thèmes divers.

Nous donnons ici un inventaire quantitatif des boîtes d'archives contenant les ouvrages. Ceci donne une idée du volume d'information propre à chaque région.

Ce petit inventaire a nécessité quelques heures de travail.... Un inventaire plus complet (informatique) devrait être réalisé ces prochaines années.

Je remercie toutes les personnes qui veulent bien collaborer à cette tâche et plus particulièrement Didier Hugo, Nicolas Bondon, Catherine Lefebvre, Michael Laleuve et Sylvie Martel.

Pierre Laureau

Inventaire de la Bibliothèque

(P. Laureau)

Novembre 2004

Divers Sciences et Bibliographie (Etagère N°1)

- Divers livres de Spéléologie générale	1 mètre
- Bibliographie Current titles in spéléologie	4 boîtes d'archive
- Bibliographie UIS-BBS	5 b.
- Chauve-souris et faune souterraine	1 b.
- Tirés à part de sociétés savantes	3 b.
- La physiophile	1 b.
- Annales de la société des sciences de Toulon	2 b.
- Biospéléologica (A.Z.E)	1 b.
- Congrès et expéditions étrangers	1 b.
- Karst et environnement	1 b.
- Scientifique : tirés à part	1 b.
- Karstologia- Bulletin fédéral	3 b.
- Publications diverses géologie Bourgogne	1 b.
- Agence de Bassin Rhône-Alpes	1 b.
- Pen Arbed	1 b.
- Naturalia- Nature information	1 b.
- Association des naturalistes de la vallée du Loing	1 b.
- Muséum d'histoire naturelle : mammalia	1 b.

Divers et techniques (Etagère N°2)

- Histoire comparée des civilisations	10 volumes
- Archéologie	1 boîte
- Bulletin du musée de Monaco	1 b.
- Revue archéologique de l'Est	3 b.
- Techniques	1 b.
- Info EFS	2 b.
- Matériel EFS	1 b.
- Techniques Topo-UIS	1 b.
- Techniques désob.	1 b.
- EFS	1 b.
- Info plongée. Bulletin de la Commission plongée FFS	3 b.
- Sifon Ile-de-France	1 b.
- Cave Diving UIS	1 b.
- Livres plongée	1 b.
- Subaqua Bulletin de la FFESSM	7 b.
- Techniques photos	1 b.
- Cinéma festival	1 b.
- Techniques secours	2 b.
- Info SSF- Bulletin de la Commission Secours de la FFS	2 b.
- Commission médicale	1 b.
- ESSM Bulletin de la FFESSM	1 b.
- Océans revue de plongée	1 b.

Etranger (Etagère N°3)

- Luxembourg	La vie souterraine	1 boîte
- International	Caver	1 b.
- Allemagne		4 b.
- Belgique	L'électron	1 b.
- Belgique	Romana contact	1 b.
- Belgique	Subterra	4 b.
- Belgique	Regards	2 b.
- Belgique	Spéléo Flash	4 b.
- Belgique	Société spéléo de Namur	2 b.

- Belgique	Spéalp	1 b.
- Belgique	Spéléo club de Belgique	1 b.
- Belgique	Clair obscur	1 b.
- Belgique	Divers Bulletins	3 b.
- Espagne	Divers	2 b.
- Espagne	Val d'Ason	2 b.
- Espagne	Endins	1 b.
- Espagne	Cavernos	1 b.
- Espagne	Furada	1 b.
- Espagne	Espéléocomic	1 b.
- Espagne	Estudios del grupo Alaves	1 b.
- Espagne	Espéléo	1 b.
- Espagne	Divers Navarre	2 b.
- Espagne	Divers	3 b.
- Espagne	Explorations	1 b.
- Espagne	Munibe	1 b.
- Espagne	Jumar	1 b.
- Espagne	Espeleoleg	

Etranger (Etagère N°4)

- Grande-Bretagne	Cave science	2 b.
- Grande-Bretagne	Cave et caving	1 b.
- Tchécoslovaquie		1 b.
- Yougoslavie	Bilten	1 b.
- Turquie		1 b.
- Grèce	Bulletin de la société spéléo de Grèce	3 b.
- Hongrie		3 b.
- Hongrie	Karst et Barlang	1 b.
- Pologne	Spéléologia	1 b.
- Pologne		1 b.
- Portugal		1 b.
- Suède		1 b.
- Bulgarie		1 b.
- Italie	GS Imperiese	3 b.
- Italie	Bologne Sottotera	4 b.
- Italie		3 b.
- Italie	Ipoantropo	1 b.
- Italie	Spéléologia	4 b.
- Italie	Il grottesquo	1 b.
- Italie	Divers	1 b.
- Suisse	Stalagmite	4 b.
- Suisse	Hypogées	4 b.
- Suisse	Cavernes	4 b.
- Suisse	Le Trou	2 b.
- Suisse	Divers	1 b.

Etranger (Etagère N°5)

- Petopis Slovénie		1.2 mètres
- Géografski Zbornik Slovénie		1.2 m.
- The NSS Bulletin USA		9 b.
- Amérique du Nord		1 b.
- Québec Canada		1 b.
- Vénézuéla		1 b.
- Amérique du Sud		1 b.
- Liban	Hannon	1 b.
- Liban	Al ouat-ouat	1 b.
- Océanie		1 b.
- Afrique	Divers	1 b.

Fédération Française de spéléologie (Etagère N°6)

- Spelunca	Bulletin de la FFS	10 b.
- Spelunca	N° spéciaux, mémoires etc...	1 b.

- FFS	Publications non périodiques- Congrès, rapports...	1 b.
- Revue « Spéléo »		2 b.
- FFS	Les cahiers du CDS	1 b.
- Spéléoscope FFS		1 b.
- FFS	« Le descendeur »	1 b.
- FFS	« La lettre de l' élu »	1 b.
- FFS	Diverses publications fédérales	1 b.

Région Bourgogne (Etagère N°7)

- Côte d'Or	Tirés à part, articles divers, Dijon spéléo	1 b.
- Côte d'Or	Chatillonnais- Bulletins et articles pompage 1996	1 b.
- Sous la côte	Bulletin du S.C. Pommard	1 b.
- ASCO	Bulletin de l'ASCO	2 b.
- Sous le plancher	Bulletin du SC Dijon et de la ligue de Bourgogne et Franche-Comté	7 b.
- Les termites, Relais-100, SSB découvertes, FSBS		1 b.
- Côte-d'Or	Terroir	1 b.
- SC Dijon	Divers et tirés à part	1 b.
- Côte d'or	Bulletins météo- Mémento de l'eau	1 b.
- Pays de Bourgogne		2 b.
- LSB Info		1 b.
- Nièvre		1 b.
- Saone-et-Loire		1 b.
- Argilon et divers		1 b.
- Spéléo Club de Chablis		1 b.
- Bourgogne Diren Inf'eau		2 b.
- Association bourguignonne des sociétés savantes		1 b.
- Bulletin scientifique de Bourgogne		1 b.
- Histoire, archéologie- Diverses publications Bourgogne		1 b.
- Mémoires de la société d'histoire et 'archéologie de Châlon		1 b.
- Fichiers Côte d'or		4 b.

Région Aquitaine (Etagère N°8)

- Spéléo Dordogne		9 b.
- Périgord explo		1 b.
- Divers Dordogne		1 b.

Région Franche-Comté

- Bulletins de l'association spéléo de l'Est		3 b.
- Divers Jura		2 b.
- Ligue Info Franche-Comté		1 b.
- CDS Info 25		1 b.
- Divers Doubs		1 b.
- Spélécho-Strati		1 b.
- L'excentrique		1 b.
- Nos cavernes Bulletin du GSD		1 b.
- Tauping Bulletin du GS Catamaran		1 b.
- L'escarpolette- GS Maudeure		1 b.
- Sac au cul Bulletin du SAC- Sparalax		1 b.
- CDS Info 39		1 b.
- L'écho des cavernes		1 b.
- Bulletin de l'association spéléologique de St-Claude		1 b.
- Haute-Saône		1 b.
- Divers Doubs		1 b.
- Inventaire Doubs		1 b.
- Turbigot		1 b.
- Beune et Empoues		1 b.
- Enfoncure Bulletin de la SHAG		1 b.

Région Provence Côte d'Azur (Etagère N°9)

- L'écho des stalagmites		1 b.
--------------------------	--	------

- Spéléologie Bulletin du CAF de Nice 7 b.
- Calaven Hérault 1 b.
- CDS 06 1 b.

Région Midi-Pyrénées

- Spéléo Gascogne 1 b.
- Lot 1 b.
- Spéléoc 1 b.

Région Languedoc-Roussillon

- CDS 30 2 b.
- Nemausa 1 b.
- Languedoc-Roussillon divers 3 b.
- Spéléo club de l'Aude 1 b.
- L'écho des ténèbres 1 b.

Région Aquitaine

- Carst CDS 64 et 65 1 b.
- Arsip Info 3 b.
- Divers Midi-Pyrénées 1 b.
- Divers 64 et 65 1 b.
- Bulletin de la société spéléo et préhisto de Bordeaux 3 b.

Région Rhône-Alpes (Etagère N°10)

- Spéléo 01 CDS 01 2 b.
- L'Ain descend Bulletin du GS Bourg 1 b.
- Scialet- Bulletin du CDS 38 3 b.
- CDS 07 1 b.
- Divers Ardèche 1 b.
- Divers Alpes 1 b.
- MASC 1 b.
- LSD CDS 26 1 b.
- Spéléos Bulletin du Groupe Spéléo Valentinois 4 b.

Région Provence Côte d'Azur

- CDS 13 1 b.
- Spéléopérations 2 b.
- Bulletin du spéléo club de Toulon 1 b.
- Spéléo Var 2 b.
- Provence Divers Côte d'Azur 3 b.

Région Rhône-Alpes (Etagère N°11)

- CDS de la Loire 1 b.
- Spéléo Dossiers CDS du Rhône 3 b.
- Explo tritons 1 b.
- Méandres Groupes Ulysse Spéléo 3 b.
- SCV activités 1 b.
- Taupinambules 1 b.
- Echos des Vulcains 3 b.
- Spéléalpes 3 b.
- Divers Rhône-Alpes 1 b.

Divers Etrangers

- Rob Nederland Hollande 60 cm.
- Nederlandse oudheden Hollande 60 cm.
- Nederlandse oudheden Hollande 60 cm.

Région Ile-de-France (Etagère N°12)

- L'Aven	Bulletin du spéléo club de la Seine	4 b.
- L'inconnu Souterrain		
	Bulletin du spéléo club de Lutèce	1 b.
- Divers Ile-de-France		3 b.
- Grottes et gouffres	Bulletin du SC Paris	7 b.
- Recherches	Bulletin du Camping Club de France	1 b.

Région Auvergne Limousin

- GSC Info	Groupe spéléo de Corrèze	1 b.
- Le Trauc	Cantal	1 b.

Région Ouest Charente

- Divers Charente		2 b.
-------------------	--	------

Divers

- Guide d'escalade		1 b.
- Canyon		1 b.
- Via ferrata		1 b.

Région Centre

- Plein gaz	Bulletin du Clac	1 b.
- Groupe spéléo Orléanais		1 b.
- Ad augusta per Angusta	Spéléo club de Touraine	2 b.

Région Normandie

- Spéléo Drack	Bulletin de la MJC du Havre	1 b.
----------------	-----------------------------	------

Région Lorraine

- Le petit minou		2 b.
- Spéléo L		2 b.
- Hadès		1 b.
- Travaux et recherches spéléo		1 b.
- Divers		1 b.

Destinataires LSB Info

Diffusion papier :

Fédération Française de Spéléologie	1 ex.	
Ligue Spéléologique de Bourgogne		
Membres du Comité Directeur et responsables ou correspondants commission		
BOUCHARD Bruno	1 ex.	Membres du CD
DASSONVILLE Dominique	1 ex.	Membres du CD
GUILLOIN Alain	1 ex.	Membres du CD
GUILLOT Ludovic	1 ex.	Membres du CD
KOSCIOLEK Pascal	1 ex.	Membres du CD
LAUREAU Pierre	1 ex.	Membres du CD
LAVOIGNAT Robert	1 ex.	Membres du CD
MILLET Vincent	1 ex.	Membres du CD
NYKIEL Chantal	1 ex.	Membres du CD
ROUVIDANT Robert	1 ex.	Membres du CD
SIMONNOT Guy	1 ex.	Membres du CD
		Commission Bibliothèque
WILMO Serge	1 ex.	Membres du CD
BONDOUX Jean-Jacques	1 ex.	
SOLOGNY	1 ex.	
		Correspondant Canyon
		Correspondant SSF
Comités Départementaux de Spéléologie		
CDS21	1 ex.	
CDS58	1 ex.	
CDS71	1 ex.	
CDS89	1 ex.	
Clubs de Bourgogne		
ASS SPELEO COTE D'OR	3 ex.	
CAF DIJON SECTION SPELEO	3 ex.	
CHANTALISTES Sports et Culture section spéléologie	3 ex.	
DIJON SPELEO	3 ex.	
G R E S N	3 ex.	
LA MUSARAIGNE SPELEO	3 ex.	
LES RHINOLOPHES CLUB SPELEO	3 ex.	
SPELEO-CLUB DE POMMARD	3 ex.	
SPELEO-CLUB LOUHANNAIS	3 ex.	
SPELEO-CLUB DE CHABLIS	3 ex.	
SPELEO-CLUB NIVERNIBOU	3 ex.	
SPELEO SECOURS DIJON BOURGOGNE	3 ex.	
TORD BOYAUX	3 ex.	
YONNE SPELEO	3 ex.	
SPELEO-CLUB de DIJON	3 ex.	
SPELEO-CLUB ARGILON	3 ex.	
Individuels Bourgogne		
Côte d'Or	POUILLOT André	1 ex.
Saône-et-Loire	MARZIO Grégoire	1 ex.
	MOREL Jean	1 ex.
	TSCHOFEN Alain	1 ex.
Yonne	DARLES Geneviève	1 ex.
	DESCHAMPS Raphaël	1 ex.
	LENOIR Gérald	1 ex.
	TESTOT Laurent	1 ex.

Diffusion mail aux clubs pour rediffusion à leurs membres.